

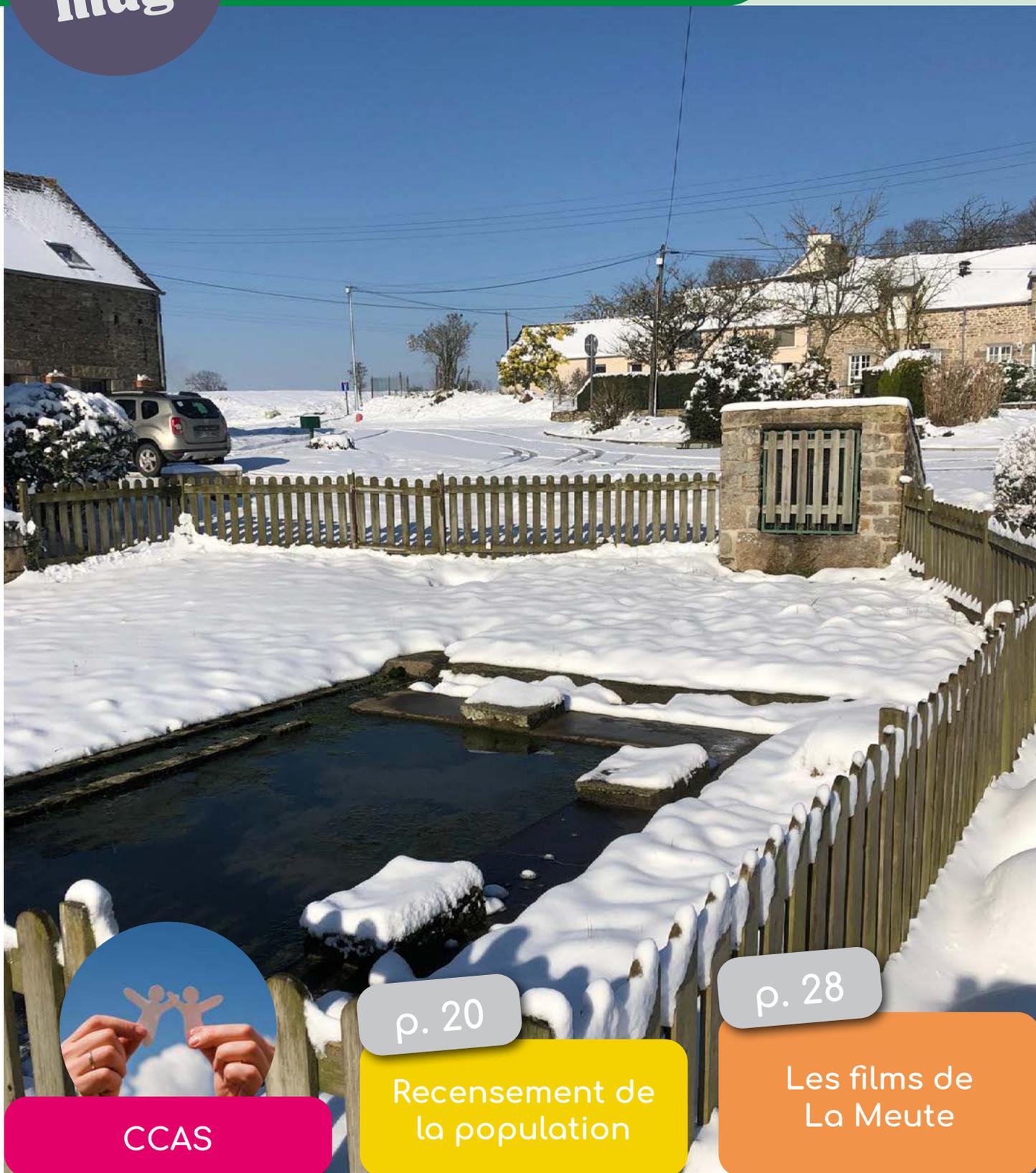
TADEN



le
mag

www.taden.fr

DÉCEMBRE 2022 / n°60



CCAS

p. 20

Recensement de
la population

p. 28

Les films de
La Meute

Sommaire

Vie Municipale

05

- 4 ••• CCAS
- 5 ••• Échos des conseils
- 15 ••• État Civil
- 16 ••• Événements
- 20 ••• Travaux
- 24 ••• Agenda des manifestations
- 25 ••• En Bref

35

Vie associative

- 35 ••• Saint-Valay Équitation
- 37 ••• Open Guindé
- 38 ••• Taden Sporting Club

Vie culturelle

26

- 26 ••• Bibliothèque
- 27 ••• Saison Culturelle

39

Vie économique

- 39 ••• La cabane aux fées et Machine à pain

Vie scolaire

31

- 31 ••• Écoles
- 34 ••• ALSH

40

Infos pratiques

- 40 ••• Dinan Agglomération
- 43 ••• Loi Labbé
- 44 ••• Pass Culture

BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2022

Directrice de publication
Evelyne Thoreux, Maire
Chargée du bulletin
E.d'Enquin, déléguée à la
communication et aux associations

Participation et crédit photos
élus et employés administratifs
E.Thoreux, O.Noël, M.Boissière,
G.Lenoir, L.Floury, N.Gauthier, K.Vallet,
A.Lahaye, D.Velly, M.Collin, E.d'Enquin.

Associations/clubs/Professionnels
ALSST Club de Foot, Le Club de
l'Amitié, L'équipe enseignante des
écoles, Open Guindé, Tennis Club
Taden Dinan, Equirance Club de Saint
Valay, La Cabane aux Fées.

Création et réalisation
Impri'Media Bretagne
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE
Tirage 1500 exemplaires



HORAIRES MAIRIE

Lundi au vendredi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h
Judi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 19h



PERMANENCES

- **CCAS** : Lundi et Mercredi de 10h à 12h
- **M^{me} Le Maire** : Le jeudi matin de 9h30 à 11h45
- **Les adjoints** : *sur rendez-vous*



CONTACTS

Téléphone : 02 96 87 63 50
E-mail : contact.mairie@taden.fr

Infos sur www.taden.fr
Suivez-nous sur Facebook : [@villedetaden](https://www.facebook.com/villedetaden)



Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Nous sommes dans une période d'incertitudes et de bouleversements. La guerre en Ukraine et le contexte international ont mis en exergue notre dépendance aux énergies fossiles et provoquent de fortes tensions sur les prix. L'ampleur de la sécheresse avec ses conséquences sur l'agriculture et la gestion de l'eau, la multiplication dans notre pays ou de par le monde de phénomènes climatiques dévastateurs sont bien la démonstration de l'inexorabilité du réchauffement de la planète, n'en déplaise aux climato-sceptiques.

La sobriété énergétique devient une nécessité à la fois citoyenne, écologique, financière et c'est maintenant dans l'urgence que nous devons la mettre en place. Il est facile de trouver des boucs émissaires à la crise que nous vivons, mais reconnaître sa responsabilité individuelle et décider d'agir à sa modeste échelle est plus pertinent. Ainsi, notre département placé depuis l'été en alerte « sécheresse renforcée » est désormais en « niveau vigilance » et l'amélioration de la situation n'est pas simplement due aux pluies de septembre et octobre mais également aux efforts que nous avons tous réalisés.

Le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie ne s'applique pas aux collectivités et donc à notre commune. Nous allons subir des augmentations considérables de nos budgets énergie, des denrées alimentaires, des fournitures et des travaux en général. Nos finances, d'ores et déjà impactées sur l'année 2022, seront particulièrement contraintes à partir de 2023.

Depuis le mois d'août, élus et services travaillent sur la mise en place d'un plan communal de sobriété. Je tiens à les remercier tous de se montrer si réactifs, motivés et créatifs devant ces enjeux. La sobriété énergétique, dans un contexte budgétaire contraint va être notre défi en 2023. Une nouvelle évolution des pratiques professionnelles, après celle liée au Covid, nécessitera l'engagement et la solidarité de tous. Loin de céder au catastrophisme, je reste motivée et confiante car je suis persuadée que c'est dans l'action collective et solidaire que nous pouvons avancer.

Je vous donne rendez-vous le 11 janvier pour la cérémonie des vœux, reportée deux fois en raison de la crise sanitaire et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

*Bien sincèrement,
Evelyne Thoreux*

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Le Mercredi 11 Janvier à 18h
Salle Maison du Temps Libre



Le CCAS de la mairie de Taden présente un bilan très positif par rapport au dernier bulletin municipal. A savoir que plus de 80 personnes se sont présentées aux permanences du CCAS pour de l'écoute, des renseignements d'ordre social ou des aides particulières. Le centre communal est connu des Tadennais et il est bon de rappeler que la plus grande confidentialité y est de mise.

Dans ce bilan, notons la présence de 62 personnes à la conférence sur les arnaques et les démarchages téléphoniques, dispensée par l'association de consommateurs CLCV et par la gendarmerie de Dinan. Notons aussi la présence de 53 personnes à la conférence sur la sécurité routière, présentée par la prévention routière de St Brieuc, conférence lors de laquelle une piqûre de rappel concernant le code de la route a été faite.

Le CCAS a procédé à un sondage sur la réalisation en fin d'année d'un repas (ou autre manifestation) pour les personnes de 70 ans et plus. 177 personnes ont répondu au sondage (sur 410 courriers adressés): 60 personnes ont voté pour un repas, 17 personnes pour un goûter, 89 personnes pour une distribution de chocolats, 11 personnes pour « autres ».

La décision finale prise en Conseil d'administration du CCAS a donc été la distribution de chocolats. Mais, en 2023, il se pourrait que le CCAS opte pour un repas, à l'instar de communes voisines.

Le CCAS propriétaire de plusieurs logements va procéder à la réfection d'un logement du « Couvent ». Des devis sont en cours.

Durant l'été 2021, le CCAS avait offert à une famille, en partenariat avec « vacances et familles », un séjour d'une semaine en bungalow. Cette opération a été renouvelée pour l'été 2022.

Le Conseil d'administration du CCAS se réunit quatre fois par an, sauf urgence. Il a récemment décidé d'apporter une aide financière à des associations (restaurants du cœur, secours populaire etc...) qui voient leur activité croître en raison de la crise actuelle.



CONTACTS

> **Permanences à la mairie de Taden :**
Lundi et Mercredi de 10h à 12h

> **Par téléphone : 02 96 87 63 50**
(M^{me} Padelou Martine / M^{me} Eychenne Rosemary)

Les permanences du CCAS sont faites pour écouter, aider, diriger, solutionner les problèmes. N'hésitez donc pas à venir en Mairie ou à prendre contact téléphoniquement.

26 JANVIER 2022

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement et de l'appel à projet « Conseillers Numériques France Services », le Conseil communautaire de Dinan Agglomération, lors de sa séance du 19 juillet 2021, a créé un poste de Conseiller numérique afin de le déployer dans les communes intéressées.

La commune de Taden s'est portée volontaire dans le but d'accompagner les personnes âgées (ou non) dans l'utilisation du numérique au quotidien.

M^{me} Flore Huguerre interviendra dès le 4 mars à hauteur d'1/2 journée toutes les 2 semaines.

Toute personne qui souhaiterait avoir de l'accompagnement ou des renseignements pourra contacter librement la conseillère numérique au 06 65 22 35 82.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE DINAN AGGLOMÉRATION

Par délibération en date du 8 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé, à l'unanimité, d'une part de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude et, d'autre part, d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 20 décembre 2021 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité. Mais pour que l'accord soit réputé acquis, il faut que la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population y soient favorables. Le conseil municipal, par 11 voix pour et 7 voix contre, se prononce favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer.

FINANCES

■ Tarifs bibliothèque

La mise en réseau intercommunale des bibliothèques est actuellement en cours de déploiement à l'échelle de Dinan Agglomération et porte le nom de « LIRICI ».

La commune de Taden y adhère et décide d'instaurer la gratuité des prestations offertes par la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} février 2022.

■ Tarifs cantine

Afin de rendre la tarification sociale accessible à davantage de familles, le conseil adopte les tarifs suivants :

Tranche	Quotient familial	Repas enfant Taden	Repas enfant hors Taden	Repas AVS	Repas adulte
1	De 0 à 500 €	1,00 €	1,00 €		
2	De 501 à 700 €	1,00 €	1,00 €		
3	De 701 à 850 €	1,00 €	1,00 €		
4	De 851 à 1100 €	2,95 €	3,45 €	2,95 €	4,75 €
5	De 1101 à 1300 €	3,00 €	3,50 €		
6	De 1301 à 1500 €	3,05 €	3,55 €		
7	Plus de 1500 €	3,10 €	3,60 €		

■ Tarifs locations de salles et matériels

FRÉMUR	Forfait énergie - Octobre à Mars	30 €
	Forfait énergie - Avril à Septembre	15 €
	Location TADEN	80 €
	Location HORS TADEN	150 €
	1/2 journée (vin honneur ...) TADEN	50 €
	1/2 journée (vin honneur ...) HORS TADEN	70 €
	Forfait vaisselle tout public	16 €
	Forfait cuisine tout public	40 €
MAISON DU TEMPS LIBRE (MTL)	Cuisine TADEN	50 €
	Cuisine HORS TADEN	100€
	Couvert	0,25 €
	Forfait énergie - Octobre à Mars	50€
	Forfait énergie - Avril à Septembre	25 €
	Location TADEN	180€
	Location MTL HORS TADEN	420 €
	Location Club Amitié pour Thé Dansant	90 €
NEUVILLE	(Réservée exclusivement aux habitants ou associations de la commune)	
	Electricité (01/10 au 31/03)	20 €
	Location 1/2 journée	60 €
	Location journée	60 €
	Location soirée (01/10 au 31/03 uniquement)	60 €
	Réunions familiales post obsèques	Gratuit
	Associations communales (interdit aux associations hors commune)	Gratuit

COURTIL	Location Salle	40,00 €
	Salle + Barnum	80,00 €
SALLE DU MANOIR	Location salle	60,00 €
MATÉRIEL	Table 6 à 8 personnes	3,00 €
	Chaises	1,00 €
	Bancs	2,00 €
	Couverts / personnes	0,25 €
	Barnum	60,00 €
	Transport	12,00 €
	Gobelets réutilisables (caution / gobelet)	1 €

■ Montants des arrhes et cautions à compter du 1^{er} février 2022 :

	Arrhes (forfait)	Cautions (forfait / non multiplié par le nombre de jours de location) 2 chèques demandés	
		Dégâts matériels	Frais de remise en état pour défaut de nettoyage par le locataire
Salle Frémur	40.00 €	400.00 €	100.00 €
Maison du Temps Libre (MTL)	80.00 €	800.00 €	100.00 €
Salle Neuville	20.00 €	200.00 €	100.00 €
Salle du Courtil	20.00 €	200.00 €	100.00 €
Salle du Manoir	20.00 €	200.00 €	100.00 €

■ Redevance occupation du domaine Public

Les tarifs suivants sont votés à compter du 1^{er} février 2022 :

- > 1 € par mètre linéaire occupé par les professionnels
- > Gratuité lors des vide-greniers associatifs
- > 15 € par site et par mois pour les ventes ambulantes régulières avec une utilisation hebdomadaire (camion pizza, crêpes, « food-truck » ...).



ENVIRONNEMENT

Le Gaec de Grand Gué, sis « La Guerche » en Saint-Hélen a présenté, les 8 juillet et 15 novembre 2021 :

- > Une demande d'extension de l'élevage bovin suite au rapatriement des vaches laitières du site « Le Grand Gué » à Pleudihen-sur-Rance pour un nouvel effectif de 210 vaches laitières
- > La construction d'une stabulation de vaches laitières
- > L'extension d'une stabulation génisses
- > La mise à jour de la gestion des déjections

Le conseil municipal, émet un avis défavorable sur ce dossier d'ICPE.

PERSONNEL

■ Suite à l'absence depuis le début de l'année, d'un adjoint technique de la commune, chargé notamment de l'entretien des espaces verts, il est décidé de recruter un agent technique contractuel, à temps complet, pour une durée de 6 mois (1^{er} février 2022 / 31 juillet 2022).

■ De même, le contrat d'assistant administratif polyvalent de renfort, couvrant à l'origine la période du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022, est prolongé de 3 mois.

30 MARS 2022

FINANCES

■ Budget principal

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 :

Les comptes du percepteur (compte de gestion du Centre des Finances Publiques) et ceux de l'ordonnateur (comptes administratifs de la commune) sont en concordance pour l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT 2021	
Dépenses	1 943 775,53€
Recettes	2 494 880,96€
Résultat 2021	551 105,43€
Résultat reporté de 2020	224 197,20€
Résultat de clôture 2021	775 302,63€

INVESTISSEMENT 2021	
Dépenses	904 429,44€
Recettes	906 959,59€
Résultat 2021	2 530,15€
Résultat reporté de 2020	851 887,28€
Résultat de clôture 2021	854 417,43€

■ Affectation des Résultats du Budget Principal:

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de clôture de fonctionnement 2021, soit 775 302,63€, à la section d'investissement du budget principal 2022.

■ Budget annexe du camping

FONCTIONNEMENT 2021	
Dépenses	512 289,03€
Recettes	496 608,66€
Résultat 2021	-15 680,37€
Résultat reporté de 2020	109 325,58€
Résultat de clôture 2021	93 644,91€

INVESTISSEMENT 2021	
Dépenses	28 375,71€
Recettes	78 048,08€
Résultat 2021	49 672,37€
Résultat reporté de 2020	173 973,42€
Résultat de clôture 2021	223 645,79€

■ Affectation des résultats du budget annexe du camping :

L'excédent de clôture de fonctionnement 2021, soit 93 644,91€, est affecté en réserve de la section de fonctionnement 2022 .

■ Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition des taxes foncières communales pour 2022 :

Foncier bâti : 34,10 %

Foncier non bâti : 43,10 %

■ Vote du budget principal primitif

Le conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention (Monsieur Henry), vote le budget primitif 2022 du budget principal, qui prévoit :

> 2 548 841,80€ en section de Fonctionnement

> 2 870 821,81€ en section d'Investissement

■ Vote du budget annexe du camping primitif

Le budget prévisionnel du camping s'établirait à :

> 624 644,91€ en fonctionnement

> 667 974,58€ en investissement

■ Vote des subventions

La commission en charge des associations s'est réunie le 23 février 2022 afin d'étudier les demandes de subventions associatives selon les critères fixés par la commune à savoir :

Adulte tadennais 1 pt ; Mineur 1pt ; Adulte non tadennais 0,5 pt

Valeur du point : Sport 9 € ; Loisirs 3 € ; Culture 7€, Enseignement 7€

Le conseil décide d'allouer un montant de subventions de 25 292,28€ :

> Associations tadennaises : 17 103,00€

> Associations non tadennaises : 8 189,28€

De plus le conseil renouvelle son adhésion au forum des associations, qui a lieu tous les ans en septembre à Dinan et s'engage à participer aux dépenses, au prorata de la population communale, pour un montant de 430,53€.



PERSONNEL

■ Camping municipal

Il est prévu de recruter un agent contractuel du 8 avril au 31 octobre, pour assurer l'entretien des mobil-homes, chalets et locaux communs (sanitaires, salle de sports...) en « tuilage » avec l'agent titulaire dédié et afin de garantir la continuité du service lorsque l'agent titulaire bénéficie de ses congés ou repos compensateurs.

De même, il convient de signer un contrat à durée déterminée, du 13 juin au 30 septembre 2022, pour accroissement temporaire d'activité à l'accueil du camping.

Enfin, comme tous les ans, des agents contractuels saisonniers sont embauchés pour assurer l'entretien des mobil-homes, chalets et locaux communs (sanitaires, salle de sports...) sur les pics d'activité de la période estivale (juillet, août). 5 saisonniers sont ainsi proposés au recrutement :

- > 2 agents en CDD au mois de juillet 2022
- > 2 agents en CDD au mois d'août 2022
- > 1 agent en CDD du 16 juillet au 16 août 2022

■ Commune (espaces verts)

Les besoins d'entretien des espaces verts importants en saison estivale, associés aux congés annuels des agents des services techniques, rendent le fonctionnement des services techniques municipaux compliqué. Afin de pallier ce manque il est proposé de recruter un agent technique, à temps complet, en contrat à durée déterminée pour les mois de juillet et août 2022 ou 2 (un en juillet, un en août).

AFFAIRES FONCIÈRES

Afin de permettre de desservir, à l'avenir, un terrain voué à la densification urbaine au titre du PLUih, la commune vote l'acquisition de 2 parcelles de 49 et 42 m², rue Souquet, au prix de 20€ le m² soit 1 820€ (*hors frais de notaires et frais annexes*).

Une parcelle communale, d'une surface de 65 m², se situe au fond d'un jardin, rue de l'Asile des pêcheurs et est donc complètement enclavée pour la commune. Il est proposé de donner suite à la demande du propriétaire du jardin et de lui céder au prix de 20€ du m² soit 1 300€ (*frais de notaire et annexes à la charge de ce dernier*). riode allant du 7 au 23 avril 2021 (confinement).

27 AVRIL 2022

TRAVAUX

■ Effacement de réseau téléphonique

Le conseil municipal, approuve le projet d'enfouissement des infrastructures de communication électronique au lieu-dit « La Richardais », présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) pour un montant estimatif de 18 700€ TTC.

■ Éclairage public

Le conseil municipal, approuve le projet de rénovation du réseau d'éclairage public à Baudoin présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

Sur le montant estimé à 1 218,24 € TTC, la commune devra s'acquitter de 733,20€.

De même, le SDE a adressé une proposition de rénovation du réseau d'éclairage public au niveau du Manoir de la Grand'cour. Le montant des travaux à réaliser s'élève à la somme de 9 668,16€ TTC, dont 5 818,80€ à la charge de la commune.



**INFO
TRAVAUX**



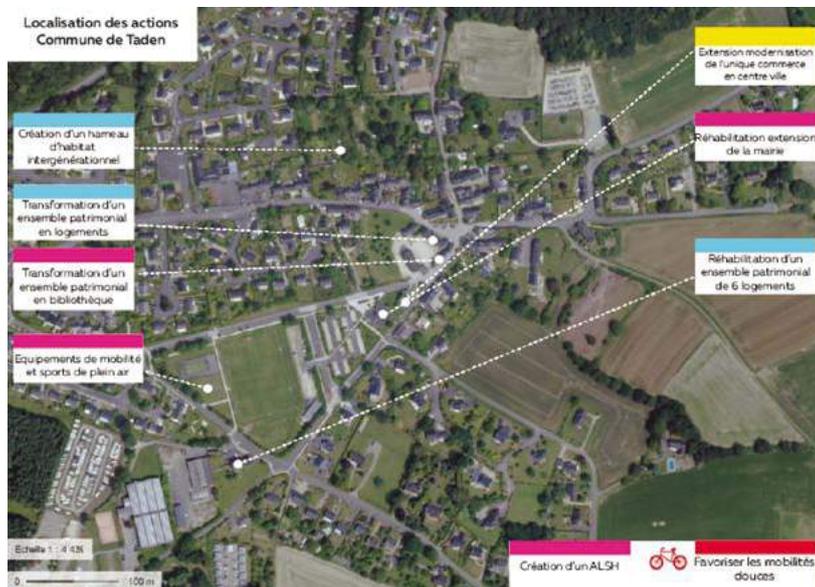


8 JUIN 2022

DIVERS

■ Portail numérique de gestion de location de salles « Loc Taden »

Finalisation de ce nouvel outil de gestion des locations permettant aux particuliers, aux associations et aux écoles de formuler en ligne des demandes de location de salles et de matériels communaux. Grâce à « Loc Taden », les agents de la commune pourront également gérer plus efficacement l'occupation des salles, la gestion des réunions et manifestations, tout comme la facturation connexe.



■ Opération de revitalisation du territoire (ORT)

La convention cadre « Petites Villes de Demain » vaut Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et, à ce titre, s'inscrit dans une requalification d'ensemble du centre-ville de la ville centre (Dinan), des centre-bourgs des communes de la zone dite « agglomérée » (Lanvallay, Quévert, Taden, Trélivan) et des centre-bourgs des autres communes Petites Villes de Demain (Broons, Caulnes, Matignon, Plancoët).

5 axes stratégiques communs ont été identifiés :

- Renforcer la dynamique commerciale en centralité
- Développer une offre adaptée et responsable en matière d'habitat
- S'inscrire dans une trajectoire de mobilité active et décarbonée
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager
- Offrir un niveau de services attractif (services et équipements)

Périmètre d'application

Le périmètre d'application stratégique de la convention est celui de l'agglomération. Les périmètres de secteurs d'interventions opérationnels sont, quant à eux, ceux du centre-ville de chacune des communes signataires

Outils et effets juridiques de l'ORT

Les effets des principaux outils du dispositif de l'ORT sont les suivants :

➤ Application du dispositif Denormandie dans l'habitat ancien

- Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets s'implantant dans un périmètre opérationnel de l'ORT
- Possibilité de suspension des autorisations d'exploitations commerciales en périphérie pour tout projet qui serait en contradiction avec les objectifs de l'ORT
- Droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption commercial

Durée de la convention

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la convention cadre et concernant l'ORT a une durée de 5 ans à compter de sa signature, prévue le 28 juin. Elle s'appliquera ainsi jusqu'en 2027.

Gouvernance

Un comité de pilotage coprésidé par le Préfet ou son représentant et la conseillère déléguée à la revitalisation des centralités de Dinan Agglomération se tiendra à minima une fois par an.

Des avenants à cette convention pourront être proposés chaque année à l'issue des échanges de ce comité de pilotage.

Patrimoine communal et dénomination de rues

La commune décide de dénommer les parcelles cadastrées D 452, 451, 454, 456, 457, 458, 904, 905, 2407, 3515, 3520 situées dans le périmètre du futur hameau intergénérationnel en cœur de Bourg « Résidence **Le Clos de la Dîme** ».



TRAVAUX

■ Chemin gallo-romain du Mottais

Afin de faciliter les randonnées et valoriser le patrimoine historique, une étude a été menée pour recalibrer le chemin gallo-romain reliant les communes de Saint-Samson-sur-Rance et Taden. Un devis a été établi par l'entreprise Piron et s'élève à 3 167,50€ HT.

Les deux communes acceptent de partager équitablement cette dépense soit 1 583,75€ HT pour chacune des communes.

■ Éclairage public

La commune approuve le remplacement d'un mât (lotissement du manoir) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 425,60€ TTC. La participation de la commune s'élèvera à la somme de 858€.

CULTURE

La commune reconduit le partenariat avec le collectif d'artistes Art2co-Arnithorynque du 15 juin au 15 septembre 2022 dans le cadre de l'animation estivale de la commune sur le site du Manoir.

L'association y organise des permanences, des expositions et des animations ; en contrepartie la commune prend en charge les frais inhérents à ces animations sur présentation de factures.

FINANCES

■ Camping

Afin de tenir compte du contexte économique et géopolitique actuel, la commission camping propose de revaloriser pour 2023 les tarifs de 10 % (à l'exception des locations de vélos pour lesquelles un maintien des tarifs est proposé).

■ ALSH

La commune assure le service d'ALSH en régie municipale, pour la période estivale, du 5 juillet au 5 août 2022. Il est proposé de mutualiser cette prestation, pour la période du 8 au 26 août 2022, avec la commune de QUÉVERT qui maintient son service sur l'intégralité du mois d'août 2022.

La commune de TADEN s'engage à verser une participation de 15€ par journée et par enfant sur une base de 5 enfants.



6 JUILLET 2022

TRAVAUX

■ Extension du bar du manoir

Le conseil approuve l'avant-projet sommaire, l'estimatif financier et le calendrier de réalisation de l'opération menée par PI Architecture. Ce calendrier prévoit (avec l'aval du commerçant) la fermeture temporaire et malheureusement inévitable du bar entre octobre 2023 et mars 2024.

L'estimatif des travaux (extension et réhabilitation de l'existant) s'élève à 294 000€ HT, auquel s'ajoutent les frais d'honoraires (27 000€), études diverses (5 000€) et imprévus (10 000€) soit un total prévisionnel de 335 460€ HT.

Une subvention de 94 500€ est d'ores et déjà envisagée par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2022) et d'autres accompagnements financiers pourront être sollicités auprès du Département et de l'Agglomération.

■ Création de terrains de padel au Tennis Club

Des échanges ont été entrepris, à l'initiative du Tennis Club Taden Dinan, pour un projet d'implantation de terrains de PADEL sur le site du tennis club.

Un maître d'oeuvre a été recruté par la commune pour envisager la faisabilité technico-économique de cette opération. Le total des dépenses s'élèverait à 690 000€ HT.

Du fait que la commune soit labélisée « Terre de Jeux 2024 » et de la politique impulsée au niveau national dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, des subventions de l'Agence Nationale du Sport sont envisageables à hauteur de 80% de 500 000€ maximum, soit 400 000€ au maximum.

La commune conserve, dans tous les cas, une obligation d'autofinancement de 20 % soit : 138 000€ HT

Le Tennis Club Taden-Dinan envisagerait d'apporter une contribution d'équilibre sur fonds propres.

TENNIS CLUB TADEN

Avant d'envisager de donner suite à ce projet municipal, Mme Le Maire est autorisée à solliciter des subventions auprès de l'Etat (Agence Nationale du Sport notamment), de la Région et du Département mais il est précisé que seule une délibération formelle postérieure viendra acter le positionnement de la commune sur la poursuite, ou non, de cette opération en fonction des éléments technico-financiers à venir.

PERSONNEL

■ Contrat d'assurance statutaire

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...). Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de TADEN, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, décide de se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

■ Temps de travail

Le conseil municipal, fixe expressément la durée annuelle du travail effectif à 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022 et détermine les cycles de travail qui en découlent.



FINANCES

■ Tarifs garderie (à compter du 1^{er} septembre 2022)

Tranche	Quotient familial	Matin	16h30 - 17h30 (Goûter)	Par 1/2 heure supp.
1	De 0 à 500 €	0,70 €	1,25 €	0,20 €
2	De 501 à 700 €	0,80 €	1,35 €	0,30 €
3	De 701 à 850 €	0,90 €	1,45 €	0,40 €
4	De 851 à 1100 €	1,00 €	1,55 €	0,50 €
5	De 1101 à 1300 €	1,10 €	1,65 €	0,60 €
6	De 1301 à 1500 €	1,20 €	1,75 €	0,70 €
7	Plus de 1500 €	1,30 €	1,85 €	0,80 €

■ Tarifs cantine

Tranche	Quotient familial	Repas enfant Taden	Repas enfant hors Taden	Repas AVS	Repas adulte
1	De 0 à 500 €	1,00 €	1,00 €		
2	De 501 à 700 €	1,00 €	1,00 €		
3	De 701 à 850 €	1,00 €	1,00 €		
4	De 851 à 1100 €	3,00 €	3,45 €	3,00 €	4,80 €
5	De 1101 à 1300 €	3,05 €	3,55 €		
6	De 1301 à 1500 €	3,10 €	3,60 €		
7	Plus de 1500 €	3,15 €	3,65 €		

■ Tarifs ALSH

Tranche	Quotient familial	1/2 journée (avec repas)	Journée (avec repas)
1	De 0 à 500 €	6,50 €	8,50 €
2	De 501 à 700 €	7,00 €	10,00 €
3	De 701 à 850 €	7,30 €	11,50 €
4	De 851 à 1100 €	7,50 €	12,50 €
5	De 1101 à 1300 €	8,00 €	14,00 €
6	De 1301 à 1500 €	8,50 €	15,50 €
7	Plus de 1500 €	9,00 €	17,00 €

■ Subvention

L'ALSH municipal a pris contact avec l'association "Les P'tits Héros" pour qu'ils interviennent une journée au centre de loisirs cet été avec les enfants sur une initiation aux gestes de premiers secours adaptée aux enfants. Deux séances de 45 minutes seraient proposées pour les 3-5 ans, en 2 groupes

de 8/10 enfants), ainsi qu'une séance d'1h30 pour les 6-10 ans (groupe de 10/12 enfants) soit 3h d'intervention pour 30 enfants environ.

Le conseil municipal, vote une subvention de 200€ au profit de cette association.



21 SEPTEMBRE 2022

DIVERS

Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Philippe Lugan, adjoint aux affaires sociales... Elle remercie Monsieur Lugan pour son investissement tout en faisant part de sa stupéfaction quant à cette décision soudaine.

FINANCES

■ Tarif photocopies

La régie photocopie n'a pas été actualisée depuis 20 ans. La commission des finances, réunie le 5 septembre 2022, propose de fixer des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Type Photocopie	Tarif en € (TTC)
A4 / Recto / Noir et Blanc	0,15 €
A4 / Recto-Verso / Noir et Blanc	0,20 €
A4 / Recto / Couleur	0,60 €
A4 / Recto-Verso / Couleur	0,80 €
A3 / Recto / Noir et Blanc	0,30 €
A3 / Recto-Verso / Noir et Blanc	0,40 €
A3 / Recto / Couleur	1,00 €
A3 / Recto-Verso / Couleur	1,50 €

■ Gens du voyage

Des membres de la communauté des gens du voyage ont pris l'initiative de stationner leurs véhicules sur les terrains de football de la commune. Ils ont dédommagé la commune des frais liés à cette occupation (eau, électricité ...) en remettant la somme de 1615€.

■ Contrat départemental de territoire 2022-2027

L'enveloppe déterminée pour la commune s'élève à **186 092€**. La commune pourra mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité des projets, sur la période 2022 à 2027.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 % et un seuil « plancher » de subvention est fixé à 20 000€.

Les projets soutenus dans le cadre du présent contrat devront répondre à au moins 2 des 5 enjeux portant sur :

- > La transition énergétique
- > La transition environnementale
- > L'égalité Femme / Homme
- > La citoyenneté et la démocratie
- > L'insertion professionnelle et promotion de l'emploi (*clause sociale marchés publics...*)

■ Urbanisme : taxe d'aménagement

Le Conseil Communautaire a validé les modalités de partage de la Taxe d'Aménagement (TA) perçue par les communes sur les zones d'activités communautaires à savoir :

- > Application d'un taux de TA de 2% minimum sur les zones communautaires avec reversement intégral du produit à l'agglomération.
- > Possibilité pour une commune de voter un taux supérieur à 2%. Elle reverse en ce cas à l'agglomération le produit de la taxe à 2% et conserve le produit qui va au-delà.

Le Conseil Municipal, fixe le taux de TA sur les zones d'activités communautaires à 3% : 2% pour l'Agglomération et 1% pour la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.



Signature du contrat de territoire à Pleslin-Trigavou





TRAVAUX

■ Aménagement d'aires de jeux extérieurs

La commune de TADEN a décidé de procéder à une consultation pour l'installation d'aires de jeux dans le Bourg de la commune.

Une consultation a ainsi été menée, avec l'accompagnement de l'ADAC 22 en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, pour 3 lots :

- > Lot 1 : Aire de Jeux, à partir de 2 ans
- > Lots 2 et 3 : Aire de Sports de plein air : Illustration issue des propositions du budget participatif (structure fitness et table de ping pong).

La commission adjudications-appel d'offres réunie les 18 mai et 5 juillet 2022, a décidé de retenir l'offre de la société QUALICITE pour le lot 1, pour un montant total de 113 993,20€ HT, et l'offre de la société SDU pour les lots 2 et 3, pour un montant total de 32 788,00€ HT.

Soit un total de 146 781,20€ HT.

	Société	Offre de base (HT)	Tranche conditionnelle (HT)	Total HT
LOT 1	QUALICITE	63 775,20 €	50 218,00 €	113 993,20 €
LOT 2	SDU	30 563,00 €	32 788,00 €	32 788,00 €
LOT 3		2 225,00 €		
TOTAL		96 563,20 €	50 218,00 €	146 781,20 €

■ Effacement réseau téléphonique / La vallée sur l'étang

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) a adressé une proposition d'enfouissement des infrastructures de communications électroniques dans le cadre des travaux d'aménagement vers le « Lotissement La Vallée sur l'Étang ».

Le montant des travaux à réaliser s'élève à la somme de 19 800€ TTC pour le génie civil.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

sde 22

Naissances

Le 29 octobre 2021

Loïs JOULAND FEHN

2, Rue de la Ville au Comte

Le 16 novembre 2021

Rose DOMINGUES MOITINHO

8, La Prairie

Le 22 novembre 2022

Rose TOSTIVINT

3, La Rabine Neuve

Le 6 janvier 2022

Cataleya GASNOT

11, rue du Bocage

Le 10 février 2022

Louka BERNAUD

16, rue du Bocage

Le 19 juin 2022

Louise LECOSSOIS

1 Hameau des Grandes Touches

Le 09 juillet 2022

**Anna-Rose PHILIPPE
MERDRIGNAC**

63 La Grande Allée

Le 09 août 2022

Paol LEMONNIER

74 Le Domaine

Le 30 août 2022

Léa HERPIN RIAUX

1 La Grand'Ville

Le 07 septembre 2022

Théa KOENIGSAECKER

1 Le Portail

Le 28 septembre 2022

Anna GUÉROT

15 Potain

Le 7 octobre 2022

Léon MARTINI

3 Port de la Providence

Mariages

Le 9 avril 2022

**Patrick LIÉGARD &
Anne-Dominique PECOT**

2, la Mare Richard

Le 23 avril 2022

**Kévin GAUTIER &
Florence DEBORNES**

9 rue des Grèves

Le 18 juin 2022

**Mathias MORÉ &
Anne-Flore MARTIN**

1 Le Bas Chesnais

Le 18 juin 2022

**Arnaud MONNIER &
Cécilia NÉRON**

28 Loc Maria

Le 25 juin 2022

**Mikaël JAOUËN &
Julie RÉBILLARD**

6 Résidence du Moulin

Le 02 juillet 2022

**Céline RONXIN &
Marie-Nathalie DA COSTA**

Rue François Marie Luzel
LANGUEUX

Le 20 août 2022

**Aldwin BAHRO &
Valériane TEPPE**

1 La Goupillière

Le 27 août 2022

**Nicolas EYCHENNE &
Stéphanie JEAN-DAVID**

5 Résidence du Manoir

Décès

Le 5 novembre 2021

Marc BEN SOUSSAN

15, résidence de la Grand Cour

Le 9 novembre 2021

Robert BUCAILLE

2, passage des Grèves

Le 13 novembre 2021

Christine LEDRESSEUR

La Grande Allée

Le 19 novembre 2021

**Bernadette LE SEGRETAIN du
PATIS Veuve ARNAULD**

Préval

Le 13 décembre 2021

Serge ROY

2, impasse des Grèves

Le 23 décembre 2021

**Juliette JOSSELIN
veuve LEDEUFF**

La Moisenie

Le 15 janvier 2022

Philippe BOUREL

7, rue du Bocage

Le 19 janvier 2022

Yann SCHOENENBERGER

6, rue de l'asile des pêcheurs

Le 28 janvier 2022

Yolande BUSNEL

ép. BEN SOUSSAN

15, Résidence de la Grand Cour

Le 5 mars 2022

Pierre SAMSON

12, La Touche Chevrets

Le 7 mars 2022

Chantal BROCHET

veuve TROTOUX

7, Le Parc

Le 30 Mars 2022

Alain PHILIPPE

4, rue du Bocage

Le 24 avril 2022

Albert LELOUS

62, Le Domaine

Le 05 juin 2022

Yvonne AMICE veuve GAUDRET

80, Le Domaine

Le 23 juin 2022

Claudine PAITEL ép. ESNAULT

98, Le Domaine

Le 26 juin 2022

**Marie-Thérèse GUÉRIN
veuve ROY**

2 Impasse des Grèves

Le 03 juillet 2022

Michel PEREIRA

11 Les Landes Basses

Le 22 juillet 2022

Jean TABONE

2 Le Courtil de Beauregard

Le 19 août 2022

**Marie-Thérèse PERRIN
ép. FLAGEUL**

2 rue du Pré d'Ahaut

Le 04 septembre 2022

Pascal HERVÉ

9 Vildé

Le 19 octobre 2022

Marie, Ange CHENU

9 Les Landes Basses

Le 22 octobre 2022

**Jannick BROUSSARD
ép. JOSSELIN**

3 rue de la Providence

Recensement de la population

En janvier et février 2023 la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, **gardez-le précieusement**.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 05 février 2022, contactez la mairie au 02.96.87.63.50.

Un partenariat a été établi avec La Poste pour effectuer une partie du recensement, l'autre partie sera assurée par 3 agents recenseurs recrutés par la commune.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune, plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !

Répondre au recensement, c'est donc :

- Permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter Madame Nelly GAUTHIER, coordinatrice de la commune au 02.96.87.63.50 ou contact.mairie@taden.fr.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr



Zéro-Phyto

réduction des déchets verts : réaffirmer des pratiques déjà vertueuses

Le prix « Zéro Phyto » 2022 décerné à la commune par la Région Bretagne

La ville de Taden a reçu le prix « Zéro Phyto » le 30 juin lors d'une cérémonie au parc des Expositions à Rennes. La municipalité figure ainsi parmi les 73 nouvelles communes, dont deux intercommunalités, à avoir été reconnues Zéro Phyto et récompensées pour leur engagement à abandonner totalement les produits phytosanitaires en 2022.

Ce sont désormais 534 villes et villages bretons qui ont abandonné l'usage de tout produit phytosanitaire (biocontrôle et AB compris), participant ainsi à la reconquête de la qualité des eaux en Bretagne.

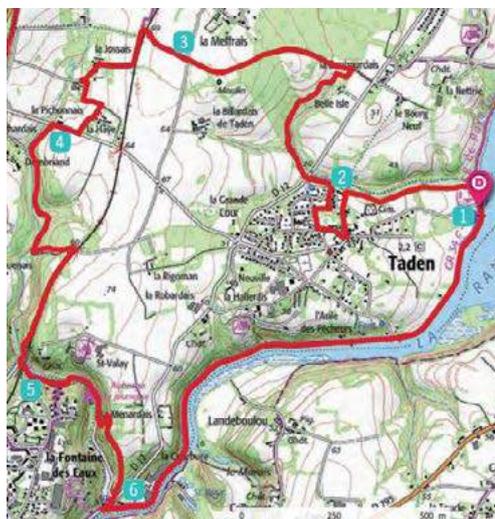
Remerciements à nos agents techniques qui contribuent au quotidien à cette démarche écologique.





Souvenirs, souvenirs...

Vous êtes nombreux à utiliser le sentier de randonnée « balade autour de Taden », mais savez-vous qui l'a créé ?



Dès les années 90, l'association culturelle de Taden (ACUSPAT) lançait le projet de créer un sentier de randonnée, alliant diversité des paysages et patrimoine historique.

Je veux ici rendre hommage au Président de l'association Yves Pérot et à son fidèle bras droit Jean-Claude Josio, qui ont su fédérer autour d'eux bénévoles, riverains et municipalité. Le sentier de randonnée a été réalisé en plusieurs phases.

Si des chemins communaux ont été utilisés, il a fallu également passer sur bon nombre de parcelles privées, avec l'aimable autorisation des propriétaires sous forme d'une servitude de passage. Pas de gros engins pour débroussailler mais de simples outils de jardinage, du système D et beaucoup d'huile de coude et d'enthousiasme de la part de tous ces bénévoles.



Sentier des "Vaux", inexistant à l'origine (1992)



Inauguration du sentier des Vaux en présence de M.Grignon maire de l'époque (19 Juin 1994)



Ancien chemin Gallo-Romain (avant 1993)



Après 2000



2 avril 2000
Inauguration du sentier
du Vieil Étang

Secteur de
Dombriand



Mise en place de la
passerelle de Boutidou



Sentier de Saint-Valay



Les bénévoles ont vieilli... Certains nous ont même malheureusement quittés et la municipalité a repris l'entretien de ces chemins. Mais, n'oublions pas le travail colossal réalisé par ces Tadennais !

Déclaration Préalable au 15/10/2022

24 RES DE LA GRAND COUR

Pose d'un portillon aluminium gris anthracite

3 PORT DE LA PROVIDENCE

Remplacement fenêtres

1 RES LES COTEAUX DE BEAUREGARD

Carport structure aluminium laqué gris, clôture grillagée doublée d'une haie hauteur 1.5m

LE GRAND CLOS

Installation antenne relais téléphonie
Demande de transfert d'une non-opposition à déclaration préalable

12 RÉSIDENCE LA GRAND' FONTAINE

Pose d'un SPA de nage enterré

10 VILDÉ

Construction d'un carport

2 RUE DES GRÈVES

Rénovation d'une habitation

11 LOTISSEMENT DE LA GRANDE ALLÉE

Réalisation d'une terrasse béton

5 LE PORTAIL

Changement d'une fenêtre de toit, d'une fenêtre et d'une porte d'entrée déjà existantes

RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE

Abattage d'un arbre mort et plantation d'un arbre à haute tige

42 RES DU MOULIN

Extension maison d'habitation et remplacement menuiseries

11 RES DE LA GRAND COUR

Construction d'une véranda

ROUTE DE DINARD CAP RANCE

Division en vue de construire

63 LOTISSEMENT DE LA GRANDE ALLÉE

Extension d'une maison individuelle

5 LAUNAY

Pose de 2 fenêtres de toit sur bâtiment parcelle C 424

5 LAUNAY

Pose de 5 fenêtres de toit sur le bât. parcelle C 421

1 LA MARE

Construction d'un garage

4 VILDÉ

Création d'une piscine

33 RES DE LA GRAND COUR

Réfection de la clôture et du portillon

LA VIEUX VILLE

Extension d'une maison d'habitation individuelle

1 RUE LA GARENNE

Changement des fenêtres

8 RUE DES GRÈVES

Modification des façades

5 LAUNAY

Ravalement de façade - Remplacement à neuf des ouvrants existants

5 LA BOUHOURDAIS

Réfection d'une partie de toiture, remplacement menuiseries et fenêtres de toit

3 LES COTEAUX DE BEAUREGARD

Extension, modification des ouvertures et remplacement de la porte de garage

5 LA METTRIE

Rénovation fenêtres et ravalement de façade

6 RUE DES GRÈVES

Changement d'une menuiserie

2 RUE DE LA RABINE

Ouverture d'une porte

6 RES LA PRAIRIE

Construction d'une véranda aluminium et extension

3 RES DU MANOIR

Edification d'une clôture

9 RUE DE LA VILLE AU COMTE

Agrandissement portail, du portillon et du bateau

49 RES LE DOMAINE

Extension et changements des menuiseries existantes

94 RES LE DOMAINE

Installation de 8 panneaux photovoltaïques

1 BIS RUE DE L'ASILE DES PÊCHEURS

Edification d'une clôture

10 RUE DE L'ASILE DES PÊCHEURS

Edification d'une clôture

94 RES LE DOMAINE

Installation de 16 panneaux photovoltaïques

74 RES LE DOMAINE

Extension habitation

4 LE GRAND BOIS MENÉ

Construction piscine

9 LOT DE LA GRANDE ALLÉE

Construction d'une véranda

10 LA METTRIE

Edification d'une clôture

36 RES LE DOMAINE

Modification ouverture et création terrasse

20 RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE

Construction abri de jardin en acier galvanisé gris

10 RES LA GRAND'FONTAINE

Construction d'un muret et dispositif à claire voie

24 RES DE LA VALLÉE SUR L'ÉTANG

Création cabane en bois, 2 Terrasses, Pergola, Véranda et Abri de jardin

60 LOT DE LA GRANDE ALLÉE

Construction véranda

2 RUE DE LA TRAMONTANE

Fenêtre

20 RES LE DOMAINE

Changement des huisseries

82 RES LE DOMAINE

Modification fenêtre en porte-fenêtre

33 RES LE DOMAINE

Changement de menuiserie - Extension terrasse

LE BOCAGE

Installation générateur photovoltaïque sur mât en autoconsommation

20 RES DU BOIS COUDRAY

Implantation d'une véranda

41 RES LE DOMAINE

Changement de toutes les menuiseries existantes par des menuiseries isolantes

14 BIS RUE GUERALT

Changement de porte d'entrée

13 LA GRAND-VILLE

Création d'une fenêtre

33 RÉSIDENCE LE DOMAINE

Extension terrasse en bois de 19,70 m² - Changement de menuiseries

33 RÉSIDENCE LE DOMAINE

Construction d'une piscine

17 RUE LA VILLE AU COMTE

Construction d'une véranda

RUE DE LA TRAMONTANE

Installation d'une antenne de télécommunications

5 LA METTRIE

Installation d'une clôture

LA PICHONNAIS

Coupe et abattage d'arbres

3 LES COTEAUX DE BEAUREGARD

Construction d'une extension

4 LE JARDIN DES ALLEUX

Changement des huisseries

2 RUE DES GRÈVES

Portail et clôture

8 LA FOURCHERAI

Réalisation d'une piscine

2 CHEMIN DE LA CRÈCHE

Construction de deux carports

7 RUE SOUQUET

Extension habitation et déplacement d'un abri de jardin

35/33 LOT DE LA GRANDE ALLÉE

Pose d'un barreaudage en PVC blanc sur muret existant côté rue

51 RES LE DOMAINE

Construction d'un préau et ouverture mur existant pour pose d'un portail

94 RES LE DOMAINE

Pose de panneaux photovoltaïques sur-imposés à la toiture

9 LES GRANDES TOUCHES

Pose d'une clôture

5 LA PONTAIS

Installation d'un générateur photovoltaïque

MOULIN DE DOMBRIAND

Changement de destination : création de 4 bureaux dans locaux existants + TOTEM

25 RES DE LA VALLÉE SUR L'ÉTANG

Pose d'une clôture

9 RUE DU SUROIT

Changement de couleur façade d'un bâtiment commercial

1 RUE DE MONTPERTUIS

Pose de menuiseries

2 RES LE PRAIRIE LE BOURG

Edification d'une clôture

2 LA HAYE

Pose d'un portail

KERROSEN – LA ROBARDAIS

Travaux d'élagage et d'abattage d'arbres

9 HAMEAU LES GRANDES TOUCHES

Edification clôture

Permis de construire au 15/10/2022

2 ROUTE DE PLOUBALAY

Aménagement intérieur d'un local vide en boucherie charcuterie-traiteur

17 RÉSIDENCE DE LA GRAND'FONTAINE

Construction d'une maison individuelle en bois

7 - 8 RÉSIDENCE DE LA VALLÉE SUR L'ÉTANG

Construction d'une maison individuelle en bois

5 POTAIN

Construction d'un carport

1 LA PONTAIS

Modification terrasse, perron et rembardes

RUE DE LA TRAMONTANE

Construction de 2 entrepôts

ZA LES ALLEUX II

Construction d'un bâtiment d'activité

9 RUE GUERALT

Construction de garages neufs, modification d'un mur d'enceinte, restauration garages

27 RÉSIDENCE DE LA VALLÉE SUR L'ÉTANG

Construction d'une maison individuelle en bois

RUE DU BOIS DIDAIS

Extension de la zone laboratoires, mise en place d'une chambre froide

6 RUE DU SUROIT

Aménagement d'un cabinet dentaire

29 RÉSIDENCE DE LA VALLÉE SUR L'ÉTANG

Construction d'une maison d'habitation

5 RUE DU PETIT BON ESPOIR

Extension pour un carport au nord, extension vitrée à l'Est et pose d'une marquise

5 RUE DU PETIT BON ESPOIR

Extension pour un carport au nord, extension vitrée à l'Est et pose d'une marquise

RUE DE LA TRAMONTANE

Création d'un hanger artisanal et auvent de stockage

16 RUE DE L'ASILE DES PÊCHEURS

Construction d'une maison individuelle

18 RUE DES FOLIES D'HAUT

Implantation d'une cellule commerciale

Permis de démolir au 15/10/2022

RUE GUÉRAULT

Désamiantage et démolition d'un bâtiment

1 LE BAS CHESNAIS

Démolition partielle d'un bâtiment

LA GENETAIS

Démolition de bâtiments

Aire de jeux et un espace street work out au bourg

Une réalisation pour l'été 2023

Comme ils s'y sont engagés lors des dernières élections municipales, les élus ont souhaité lancer les études pour la création d'une nouvelle aire de jeux au bourg, en lieu et place de celle existante de la roseraie, rue de l'Asile des Pêcheurs.

Cette opération, qui s'inscrit dans un programme pluriannuel de création d'aires de jeux, avait pour principal objectif d'offrir des structures adaptées aux enfants de 3 à 12 ans à proximité immédiate du city stade souvent occupé par les plus grands.

La volonté des élus de préserver et renforcer le dynamisme et la vitalité du centre bourg a aussi été un élément moteur du projet d'autant que ce nouvel espace favorisera le lien social en facilitant les rencontres et les échanges entre parents et enfants.

L'Agence Technique d'Appui aux Collectivités en la personne de

M.

Boutruche est une nouvelle fois venu au secours de l'équipe municipale pour bien définir les besoins et constituer un cahier des charges en vue de lancer une consultation des entreprises. A l'issue des échanges et réflexions, il a été convenu de créer 2 espaces ludiques : 1 dédié aux 4 – 12 ans et une autre aux 2-6 ans, en s'attachant à proposer des structures pouvant accueillir simultanément plusieurs enfants. En complément de ces équipements, les élus ont souhaité profiter de l'expertise des services de l'ADAC pour intégrer à la procédure en cours l'aire de Street work out proposée et validée dans le cadre du budget participatif. Après une présélection des candidatures le 18 mai dernier par la commission d'appel d'offres, des auditions se sont tenues en mairie le 25 mai afin d'analyser les projets proposés par les différentes entreprises retenues.

Après une phase de négociation, le conseil municipal a validé la proposition de la société Qualicité pour le lot n°1 concernant la réalisation de l'aire de jeux avec 2 structures adaptées à 2 tranches d'âges et ceci pour un montant de 113993,20 € HT. La société Sport et Développement Urbain s'est vue, quant à elle, octroyer les lots N°2 et 3 pour la réalisation du Street Work Out et l'installation d'une table de tennis de table extérieure pour un montant de 32 788,00€ HT. Pour concrétiser ce projet ambitieux, la commune pourra compter sur le soutien de l'état à hauteur de 39 000 € et vraisemblablement de celui de la Région à hauteur de 26 000€ via son dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » en faveur de la cohésion des territoires. La période qui arrive

n'étant pas propice à la réalisation de travaux de terrassement, l'opération devrait débuter au cours du 1er semestre 2023 pour s'achever avant l'été et ceci pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



Fauchage

vers de nouvelles pratiques de gestion durable des dépendances vertes

A l'heure où pas moins de 40% des espèces pourraient s'éteindre au cours des prochaines décennies, préserver et favoriser la biodiversité se doit d'être une préoccupation constante de l'action municipale. C'est avec cette volonté d'œuvrer en faveur de la faune et de la flore, que la commission travaux-urbanisme a souhaité échanger sur la mise en place de nouvelles pratiques en terme de gestion des dépendances vertes notamment aux bords des voies communales. Jusqu'alors, un fauchage - débroussaillage complet des fossés et accotements était réalisé dès le printemps par une entreprise spécialisée, suivi d'un deuxième passage du même type à l'approche de l'automne.

Or, tout au long de la période estivale, et même jusqu'au milieu de l'automne, nos bords de routes sont non seulement un refuge pour bon nombre d'êtres vivants, notamment en période de reproduction, mais aussi un formidable garde-manger pour de nombreuses d'espèces. Forts de ces constats, les élus ont souhaité requestionner les pratiques jusque-là mises en œuvre. Ils se sont unanimement prononcés pour que soient expérimentées des méthodes alternatives, moins agressives pour le milieu naturel, afin de tendre vers une gestion durable des dépendances vertes routières.

Ainsi, comme bon nombre de collectivités, il a été proposé de réaliser en régie, une première « passe » entre mi-mai et mi-juin, se limitant à faucher l'accotement sur une largeur d'1,80 m maximum, tout en s'efforçant de ne pas impacter la végétation des fossés et talus. Cette pratique permettra de préserver davantage l'écosystème, de garantir un cycle complet de la végétation et d'offrir une meilleure lisibilité de la route. De plus, la végétation des fossés restée en place favorisera une meilleure régulation des écoulements des eaux de pluie en jouant un rôle de filtre. L'obstruction des buses et autres ouvrages hydrauliques ainsi que le transport de matières organiques issues des broyages se verront ainsi limités.

Bien sûr, il faudra adapter ces nouvelles pratiques aux contraintes des différents sites et veiller à garantir la sécurité des usagers. Ainsi, les services techniques devront s'efforcer de dégager les triangles de visibilité aux intersections et éclaircir la végétation au droit des panneaux de police.

L'équipe municipale pourra compter sur l'implication des agents techniques municipaux qui ont fait part de leur intérêt quant à la mise en œuvre de ce nouveau schéma d'entretien des dépendances vertes en soumettant au conseil municipal l'acquisition de matériels adaptés pour réaliser le premier passage. Une entreprise spécialisée sera toujours missionnée à l'approche de la période automnale pour assurer le broyage complet des accotements, fossés et talus.

Autant de pratiques vertueuses qui nécessiteront sans doute des ajustements au fil des ans et ceci pour le plus grand bien de notre environnement.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

JANVIER

10 janvier
Assemblée Générale
Club de l'amitié - MTL, Trélat

11 janvier
Cérémonie des voeux
MTL, Trélat - 18h

15 janvier
Galettes des rois
Taden Sporting Club, foot - Frémur, Trélat

23 janvier
Concours de belote
Club de l'Amitié - MTL, Trélat

25 janvier
Pot - Entrez dans la danse
MTL, Trélat

29 janvier
Thé dansant
Club de l'Amitié - MTL, Trélat

FÉVRIER

11 février
Repas – Club de l'Amitié
Salle Neuville

MARS

1er mars
Repas – Entrez dans la danse
MTL, Trélat

4 mars
Repas
Amicale des Chasseurs - MTL, Trélat

11 mars
Repas
Taden Sporting Club, Foot - MTL, Trélat

25 mars
Repas
Club de l'Amitié - MTL, Trélat

AVRIL

1er avril
Fest Noz
La Note Buissonnière - MTL, Trélat

18 avril
Loto
Club de l'Amitié - Salle Neuville

19/20/21 avril
Stage
Taden Sporting Club, Foot

MAI

3 mai
Repas
Entrez dans la danse - MTL, Trélat

27/28/29 mai
Triathlon du Pays de Rance
Dinan Triathlon - Taden

JUIN

13 juin
Loto
Club de l'Amitié - Salle Neuville

17 juin ou 24 juin
Kermesse
Amicale Laique - MTL, Trélat

25 juin
Repas
Entrez dans la danse - MTL, Trélat



En bref

Fête des voisins à la Ville au Comte !

Le vendredi 20 mai au soir, quelques familles se sont retrouvées sur l'espace vert, au centre du lotissement, pour un pique-nique improvisé.

Le soleil aussi était présent et tout le monde s'est promis de réitérer ce moment convivial l'an prochain.



Remise de diplômes au collège Roger VerceL

Le 14 octobre, au soir, a eu lieu une sympathique cérémonie républicaine de remise de diplômes (Diplôme national du brevet, certificat de formation générale et diplôme d'études en langue française pour les élèves de langues étrangères). Avec 90% de réussite au diplôme national du brevet, l'établissement est au-dessus de la moyenne nationale.

Félicitations à nos collégiens !



Triathlon du pays de Rance

Après deux ans d'absence dus à la Covid, le Triathlon du Pays de Rance a pu prendre à nouveau place le dimanche 29 mai pour sa 16ème édition.

Deux formats de Triathlon, S et M pour 315 athlètes qui étaient au départ.

Bravo à tous !



Trophee d'Armor 2022

Encore une belle édition de cette étape de rivière du Trophee d'Armor 2022.

Il y avait 160 participants au départ des 3 épreuves prévues ce jour :
Le défi de la Rance (5kms entre la cale de Taden et le port de Dinan).
Le relais du port (4x500m mixte) et la Course du Quai de Dinan (1,5km).

Bravo à tous les nageurs !

LES ACTUALITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Annie LE BLEVEC, bénévole depuis trois ans, et Martine LUGAN, régisseuse de la bibliothèque ont quitté l'équipe. Nous les remercions pour leur investissement. De nouvelles bénévoles ont rejoint l'équipe.
Nous leur souhaitons la bienvenue !

L'année 2023 va être une année chargée pour la bibliothèque !

En effet, celle-ci va rejoindre le réseau informatique des bibliothèques de Dinan Agglomération : LIRICI. Un abonné à la bibliothèque de Taden bénéficiera désormais d'une carte lui permettant d'accéder à n'importe quelle bibliothèque du territoire.

Le processus d'informatisation du fonds va également être initié, avec l'aide des services de l'agglomération. Celui-ci prendra un peu de temps, mais dès qu'il sera achevé (automne 2023) , les bénévoles pourront vous délivrer votre carte de lecteur. Cette opération d'informatisation nécessitant de nombreuses manipulations, ces derniers acceptent volontiers un peu d'aide. Si cela vous en dit vous pouvez rejoindre l'équipe ou donner un coup de main ponctuellement.

En attendant, la bibliothèque continue de fonctionner et d'accueillir avec plaisir et gratuitement, tous les nouveaux lecteurs.

Venez découvrir toutes leurs nouvelles acquisitions, il y en a pour tous les goûts : BD, albums jeunesse, romans policiers...



CONTACTS

Mail : bibliotheque@taden.fr
Tel : 09 82 81 46 56

1, Place de l'église (Accès par la cour du Manoir)

Horaires : Lundi 16h à 18h Mercredi 16h à 18h Samedi 10h à 12h

LES FILMS DE LA MEUTE



Avez-vous rejoint la meute ?

Dimanche 24 juillet au Manoir de la Grand'Cour à Taden, de 17h à 1h, a eu lieu la première édition des Films de la Meute.

L'objectif de cette soirée gratuite et plein air était simple : réunir petits, grands et vieux loups autour d'un thème, **le jeu**.

A partir de la projection plein air du film « Le Jérôme Bosch 9000 » mettant en scène une équipe loufoque de joueurs de puzzle professionnels, se déclinait une série de festivités.

Au programme, animation et mise à disposition de jeux de société et de jeux géants, conférence absurde et concert de Rouge Gorge (compositeur de la musique du film Le Jérôme Bosch 9000).

La restauration et la buvette proposaient des produits locaux et de saison.

Le site a accueilli plus de 300 personnes, dans une ambiance bon enfant, ravies de la variété des activités proposées.



Une nouvelle association culturelle active sur le territoire.



Faire Meute est un collectif réunissant une association de diffusion et de développement de scénarios et une société de production de films. Les créateurs de Faire Meute viennent à Taden depuis une dizaine d'années, notamment chez les époux Liguët afin d'y louer du matériel de cinéma, d'y tourner, de participer à des résidences d'écriture et en créer. Depuis la première édition des Films de la Meute du 24 juillet 2022, Faire Meute travaille et construit ses événements : tournages, festival et résidences d'écriture en co-construction avec des acteurs locaux : L'Art au Manoir, Taden en fête, La Ferme de la Raudais, Médithévin, la Bergerie du Manoir, Roulottes de Bretagne, la Brasserie la Quévertoise, le Bar du Manoir, les ludothèques de Plancoët / Plouer sur Rance / Tinténiac.

Pour l'année 2022-2023, Faire Meute compte organiser à Taden deux résidences d'écriture avec sollicitation de retours sur scénarios auprès d'habitants de Taden.



En route pour la seconde édition estivale du festival pluridisciplinaire « Les Films de la Meute ». Un tournage de court métrage aura lieu dans le pays de Dinan avec une première diffusion lors du prochain festival.

Contact : fairemeute@gmail.com



Cinérama théâtrale

PETITES ALCHIMIES

Compagnie Le combat ordinaire

Mise en scène : Antoine De La Roche
Avec : Shams El Karoui et Paul Tison (Alchimie 1)
Théa Petibon et Paul Lourdeau (Alchimie 2)

Compagnie en résidence à Guenroc et Aucaleuc

Inspiré de plusieurs films culte qui interrogent les rapports homme/femme :
« La femme d'à côté » de François Truffaut, « César et Rosalie » de Claude Sautet,
« Tootsie » de Sydney Pollack.....
Antoine De La Roche s'empare de ces scénarios et les adaptes de façon ludique et jubilatoire.
Son objectif : revisiter la question des genres sur le rythme du vaudeville.

Deux petites formes légères et drôles créées chez nous et pour nous!

Dès 15 ans et Gratuit
30min suivies d'un échange avec les artistes

DINAN | SAISON CULTURELLE
AGGLOMÉRATION | 22/23

PETITES ALCHIMIES 1

Mardi 14 mars 20h30 / MTL (maison du temps libre) / Trélat

Renseignements et réservation obligatoire : directement auprès la mairie de Taden au 02 96 87 63 50

Rencontre avec la compagnie Le combat ordinaire :
Le mercredi 11 janvier à 15h à la Médiathèque de Caulnes

RETOUR SUR LA SAISON CULTURELLE

L'Art au Manoir

La huitième édition de l'Art au Manoir s'est déroulée tout au long de l'été, du 15 juin au 15 septembre. Ce sont six expositions qui se sont succédé dans notre beau Manoir de la Grand'Cour.



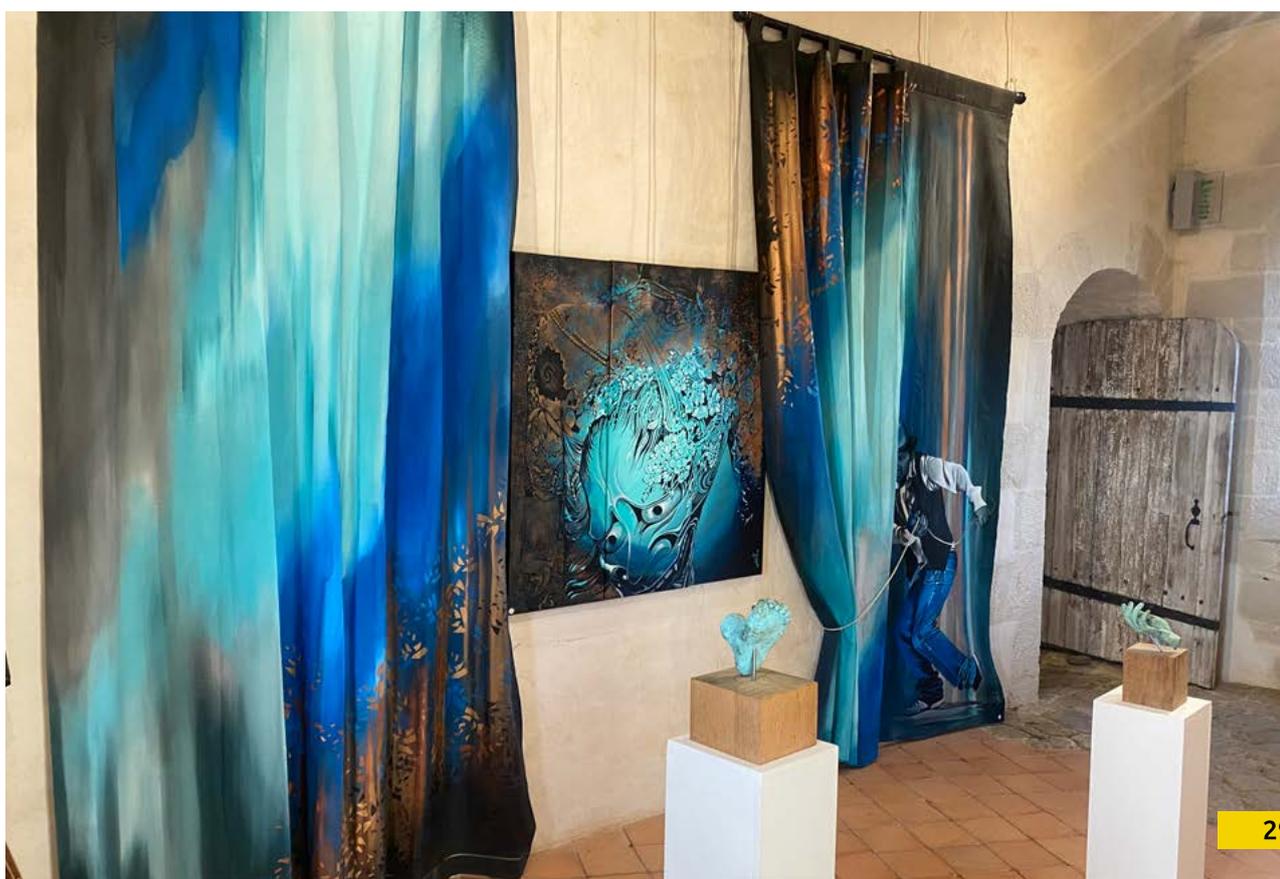
Le collectif Artnithorynque, groupement d'artistes professionnels, nous a présenté des œuvres issues d'univers créatifs différents : peintures, sculptures, céramique, art textile, mais aussi des installations incroyables, conçues spécialement pour le lieu, qui nous ont fait vivre de nouvelles expériences. L'habillage de l'écurie a été très apprécié par les visiteurs et les habitants de Taden.

Sur les 61 artistes exposés cet été, 23 l'étaient pour la première fois.

La fréquentation est en hausse par rapport à l'année dernière, avec le retour des touristes étrangers mais aussi la présence de nombreux cyclotouristes. Il ne faut pas oublier non plus les Tadennais et les habitués qui ne ratent aucune exposition.

Les enfants de l'ALSH de Taden sont venus plusieurs fois au Manoir, tout comme des Institutions accompagnant des adultes handicapés.

Cette année une classe de l'Institut Supérieur de Design de Saint-Malo est venue dans le cadre de son programme « étudier la gestion de l'espace et la scénographie ». François-Xavier Popineau, le responsable du collectif était présent chaque jour. Il accueillait et répondait avec plaisir aux questions de tous les visiteurs.



Journées Européennes du Patrimoine

Renc'Arts

L'association Théâtre en Rance organise depuis 20 ans « Renc'Arts sous les remparts », devenu tout simplement Renc'Arts .

Cette programmation invite le public à découvrir et rencontrer la diversité artistique des Arts de la Rue. Nous avons accueilli à Taden, L'ARPEUTEUR, présenté par la Compagnie MO3.

« Habituellement on arpente des rues, des routes ou encore des montagnes. Ici, dans un espace circulaire l'arpenteur se confronte à 100 ardoises. Ces deux protagonistes, où l'un jongle avec les matières tandis que l'autre arpente des mélodies avec sa guitare, éprouvent à leur manière un rapport au monde avec un regard parfois naïf, souvent alerte et toujours curieux ».

Le dimanche 18 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, de nombreux visiteurs ont pu découvrir le Manoir de la Grand'Cour et l'église Saint-Pierre lors des visites guidées.



Premiers Émois

Du 3 au 8 octobre "Premiers Émois" a posé ses valises dans la Maison du Temps Libre à Trélat.

Avec l'installation du Bambin Théâtre, espace dédié à la Petite Enfance, Taden était le temps d'une semaine, le cœur du festival.

Deux spectacles en 12 représentations y ont été proposés.



Retour sur les projets année scolaire 2021 / 2022

École Maternelle du Moulin

Les enfants de l'école maternelle ont assisté à des spectacles. L'association de conteurs, Contilène, a proposé un spectacle, aux enfants de Grande et Moyenne Sections. Ils ont voyagé dans l'univers magique de Noël. Les bambins étaient captivés ! Entre chaque conte, la musique était également présente et les enfants ont participé avec plaisir ! Ce spectacle était proposé par Dinan agglomération, dans le cadre de l'inauguration de Lirici, le nouveau réseau de bibliothèques.

Suite à ce spectacle, le Père Noël aidé par les lutins de l'Amicale Laïque est passé, les bras chargés de cadeaux. Les enfants ont reçu des jeux de société et des puzzles pour les classes et un livre pour chaque enfant. Cette journée s'est terminée sur un petit goûter que les enfants ont beaucoup aimé (Ils sont gourmands). Les enfants ont aussi assisté à un spectacle de magie : Yvan l'aventurier et la forêt magique. Certains enfants sont allés sur scène pour participer à quelques tours. Le magicien, tout comme les intervenants de Contilène nous ont dit qu'ils avaient été étonnés par l'attention et le plaisir des enfants malgré leur jeune âge !

Pour la fin d'année, les GS et MS, sont allés à la piscine

et toute l'école s'est rendue toute une journée au château de la Hunaudaye .



École Élémentaire des Forges

Pour l'année scolaire 2021/22, les classes de CM1 et de CM2 se sont engagées sur deux projets très ambitieux : la création d'une aire terrestre éducative (ATE) avec l'aide de Coeur Emeraude et la participation aux Petites Cartes Postales Chorégraphiques (PCPC). Le projet PCPC s'articulait autour de la danse. Le point d'orgue était la restitution sur scène d'une chorégraphie, le 16 juin à Solenval à Plancoët, s'inspirant de l'univers de Maybe, spectacle produit par la chorégraphe Maguy Marin.

Dans ce cadre, l'année scolaire a été ponctuée de séances diverses et variées : des rencontres avec un chorégraphe, des ateliers de danse, des interventions de la dumiste Annaïg Leroy, des passerelles avec l'histoire des arts, des formations sur le traitement de l'image, etc. Une première carte postale a été réalisée par les élèves, en janvier, les montrant dans une posture choisie par eux (voir photo). L'implication dans ce projet aura été particulièrement

bénéfique à tous les élèves et leurs enseignants. L'une des premières vertus de ce projet a été de montrer que la danse est accessible à tous et qu'elle n'est pas réservée à une catégorie de personnes ou à des professionnels.

Mais bien d'autres objectifs ont été atteints, tels que ceux permettant de valoriser tous les apprentissages inhérents à ce projet, l'acquisition de compétences culturelles et artistiques, la découverte d'univers divers, le développement d'un certain sens critique et argumenté, etc.

Nul doute que ces actions feront l'objet d'un prolongement lors de cette nouvelle année scolaire..





Une Aire Terrestre Éducative à Taden

Une Aire Terrestre Educative, c'est une parcelle d'une commune, qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de son environnement.

A Trélat, cette démarche écocitoyenne s'est focalisée autour de l'étang. Toute l'année scolaire dernière, de septembre à juin, les deux classes de CM1 et CM2 ont pu découvrir le site, avec leurs enseignants et sous la houlette d'Olivier Massart, technicien Biodiversité de Cœur Emeraude.

Avec beaucoup d'enthousiasme, les élèves ont pu établir un état des lieux quant à la qualité de la biodiversité sur le site : pêche et identification d'insectes dans l'étang et la rivière, placement d'une caméra infrarouge pour observer les animaux, étude de la qualité des haies, identification des espèces d'arbres... Des leçons de sciences, grandeur nature ! Afin de présenter leurs découvertes, et de proposer des actions à mener, en lien avec la municipalité, les enfants ont rencontré les élus sur le site, au mois de juin.

L'école demande la labellisation du projet Aire Terrestre Educative, et espère vivement prolonger cette expérience les années à venir.



RENTRÉE DES CLASSES 2022

École Maternelle du Moulin

L'école compte 51 élèves répartis dans 2 classes :

- La classe de Madame Cuvelier Caroline :
Monsieur Derrien Stéphane la remplace le lundi
Petite section / Moyenne section, 26 élèves
- La classe de Madame Dabouis Gwenaëlle :
Moyenne section / Grande section, 25 élèves

Une nouvelle cabane à vélos a été installée dans la cour de l'école .



École Élémentaire Des Forges

L'école Des Forges accueille 104 élèves répartis dans 5 classes :

- La classe de Madame Chevy Chloé :
CP, 15 élèves
- La classe de Madame Binet Cécile :
CE1, 18 élèves
- La classe de Madame Lecorre Anne :
CE2, 23 élèves.
Bienvenue à notre nouvelle enseignante
- La classe de Monsieur Joan Jean-Luc :
Monsieur Derrien Stéphane le remplace le jeudi
CM1, 25 élèves
- La classe de Madame Guinard Estelle :
CM2, 23 élèves
- Deux accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) accompagnent les élèves en difficulté

Comme chaque année les équipes enseignantes des deux écoles ont programmé des projets pour motiver et intéresser leurs élèves .

Ainsi en maternelle, les enfants travailleront sur les émotions et la protection de l'enfance. Ils auront un projet théâtre aux Jacobins, mèneront des activités avec la Maison de la Rance sur le thème de l'environnement... À l'école élémentaire, dans la continuité de tout le travail effectué l'an passé, des projets seront repris, comme les petites cartes postales, l'Aire Terrestre Éducative, les mots familiers, auxquels s'y rajouteront : Concours des écoles fleuries, Course contre le faim ... **Toutes ces actions sont soutenues par la commune.**

La cantine

Notre cuisinière Marina Hellequin, responsable de la préparation des repas veille aussi à la gestion et la découverte de nouvelles installations simples, sûres et durables qui contribuent à la bonne santé de tous.



TERSANO SAO

Sao est un désinfectant de qualité approuvée. Tersano fournit une solution non toxique et sûre, tout en un, qui permet de gagner du temps et d'éliminer le risque d'appliquer le mauvais produit. La qualité de la propreté est élevée, les germes et bactéries sont tués pendant le nettoyage. Le produit est sans résidu, les saletés sont éliminées et les surfaces restent propres plus longtemps.

Lors de l'utilisation, l'empreinte carbone est considérablement réduite. Moins d'emballages, pas de fumée toxique, les personnes allergiques sont protégées. L'application se fait sur tous supports : plancher, tapis, pierre, bois, murs, terrasse, table, écrans, verre, miroir etc...

Cette technologie est une solution de nettoyage, de désodorisation et d'assainissement efficace, innovante et durable. Sao attaque la matière organique, la décompose en particules plus petites et la suspend en solution. Les agents qui travaillent dans les garderies des deux écoles contribuent ainsi à la santé des personnes, des enfants et de la planète grâce à l'élimination des produits chimiques agressifs.

ALSH

Découverte des jeux de Noël (Décembre 2022)

L'équipe avait mis les jeux au pied du sapin dans un grand carton emballé de tissu. Les enfants sont venus à tour de rôle découvrir tous ces cadeaux : Lègos, Hockey sur table, Jeux de société, Jeux des 7 familles, Bataille navale... En tout, une quarantaine de nouveaux jeux pour le plus grand plaisir des enfants !!



Théâtres et Marionnettes

Pendant les vacances d'hiver, les petits ont préparé une pièce de théâtre à partir de l'album "Bon Appétit Monsieur Lapin" et en ont fait une représentation devant les grands en fin de semaine.

La semaine précédente, ce sont les grands qui avaient invité les petits à faire un safari dans la jungle pour observer un lion (théâtre mêlé à un parcours de motricité). Tous les enfants se sont amusés et étaient ravis de participer à ces 2 mini-spectacles.



Insectes

Pendant les vacances de printemps, Nathalie BERNARD-GRIFFITHS, intervenante de "Bio-Studies" spécialisée dans les insectes, est venue au centre avec des loupes binoculaires pour que les enfants puissent observer les insectes de plus près. Ils ont pu ainsi en attraper dans des boîtes loupes, les observer dans les moindres détails puis les relâcher délicatement. Pour clore le projet, les enfants ont créé leur insecte avec de l'argile. Expérience très enrichissante pour tous.

Durant les vacances d'été, du 8 juillet au 5 août, les enfants ont été accueillis sur le thème de la Bande Dessinée.

Encore beaucoup de surprises dont ils ont pu profiter avec grand plaisir !

Contacts : Madame Dorothee Velly, directrice de l'ALSH

*Téléphone : 07 50 56 31 65
Courriel : d.velly@taden.fr*



Infos : www.taden.fr



SAINT-VALAY ÉQUITATION

Depuis plus de 15 ans, le centre équestre de St-Valay accueille dans une ambiance familiale les nombreux passionnés d'équitation de la région de Taden. Avec une cavalerie de poneys et chevaux de qualité et un encadrement formé et diplômé, St-Valay Equitation est un lieu de pratique équestre pour tous.

On y compte ainsi environ 150 licenciés dont une centaine de mineurs. Chacun peut y trouver l'équitation qu'il recherche :

- Tout d'abord, l'équitation loisir de 3 à 77 ans pour se faire plaisir tout en progressant à son rythme.
- Puis, depuis déjà 3 années scolaires, la pratique « section sportive » en partenariat avec l'ensemble scolaire des Cordeliers permet aux élèves de collège d'allier équitation et réussite à l'école.

Enfin, St-Valay porte haut les couleurs de Taden grâce à ses nombreux cavaliers de compétition. Le club est l'un de ceux qui présentent le plus d'engagements en concours sur la région Bretagne, on en compte environ 700/an. François et Jenny Moitre emmènent toute l'année leurs cavaliers sur les terrains de concours de la région, ainsi qu'une équipe d'une vingtaine de cavaliers qualifiés tous les ans pour les Championnats de France qui se déroulent traditionnellement à Lamotte-Beuvron en juillet. Tous ont à cœur d'y figurer au mieux et ils reviennent souvent avec de beaux résultats, des podiums nationaux et parfois des titres de champions. En juillet 2022 les cavaliers du club y ont du reste brillamment participé remportant des médailles de bronze tant en individuel qu'en équipe et Serge Lecomte, de la fédération Française d'Equitation a, par courrier adressé à Mme Le Maire, mis en exergue « ces performances, concrétisant le travail mené par le club ».

Le club a aussi le plaisir d'être un organisateur reconnu de compétitions équestres.

En moyenne, St-Valay met en place une dizaine d'évènements sportifs chaque année dans sa structure et accueille ainsi cavaliers, chevaux, accompagnateurs et spectateurs de toute la région Bretagne. Cela correspond à 1200 parcours par an sur les carrières en sable du centre équestre et pour 2022 avec 5 concours de niveau Club,



2 concours de dressage, 1 concours de hunter, le championnat départemental poneys en mai, le tournoi d'été Club-Poneys (l'Armor Cup) en juillet et un concours National Amateurs/Pro (le St-Valay Jump) en septembre.

Au cours de ces 2 dernières saisons, malgré les aléas dus au COVID, les cavaliers et leurs familles ont su rester soudés et solidaires. Tous ont repris avec plaisir et envie leur place au sein du club et sont revenus animés de nombreux projets pour l'avenir. Le championnat départemental poneys du 22 mai et l'Armor Cup de juillet ont été de francs succès alors que la recherche de sponsors pour les évènements sportifs est particulièrement difficile dans le contexte actuel.

Alors n'hésitez pas à assister aux compétitions et n'oubliez pas que toute aide à l'organisation de ces rendez-vous importants permettrait au club d'accueillir au mieux les nombreux cavaliers bretons heureux de venir participer comme chaque année à ces compétitions équestres tant attendues.

Contacts : M.et Mme Moitré
1 Saint Valay, 22100 Taden
Téléphone : 02 96 39 22 08

Cours d'équitation, Stages, Concours



CENTRE ÉQUESTRE TADEN



DAMES DE COEUR



3000€ remis pour favoriser la pratique du tennis chez les victimes de violences intra-familiales

Des polos de matchs de Fabrice Santoro, Tommy robredo, Arthur Rinderknech, Paul Henri Mathieu, Michael Llodra et une robe de Pauline Parmentier avaient été offerts par nos champions au profit d'une

tombola organisée lors de l'Open Guindé 2022, en collaboration avec l'association dinannaise, Les Dames de Coeur, le comité Côtes d'Armor Tennis et le département.

Ces 3000€ remis, lors de l'assemblée générale du comité Côtes d'Armor Tennis, vont ainsi permettre à des femmes et des enfants victimes de violences intra-familiales de bénéficier de stage de tennis.

TENNIS CLUB TADEN-DINAN

Le Tennis Club Taden-Dinan a fait une très bonne saison sportive en 2021-2022, notamment chez les femmes, avec 3 montées sur 4 équipes engagées en championnat. Pour la première fois de l'histoire du club nous avons une équipe féminine évoluant dans la plus haute division régionale. Notre club a la volonté depuis quelques années de former des jeunes. Cette année nous étions le club le plus représenté à la phase finale des championnats individuels des côtes d'Armor avec un peu plus de 10 joueurs et joueuses.



La saison passée, nous comptons environ 400 membres, ce qui fait du tennis Club Taden-Dinan le deuxième plus gros club du département en nombre de licenciés. Et de nouveaux adhérents continuent de nous rejoindre. Nous essayons au maximum de promouvoir le tennis et le sport en général en mettant en place différentes actions. Ainsi, nous montons un terrain éphémère pendant l'Enfant dans la Ville à Dinan et pendant le festival de musique de Bobital, nous intervenons également dans les écoles et proposons des activités et ateliers d'initiation. Le Tennis Club Taden-Dinan a toujours cette volonté d'être un lieu de performance mais aussi, et surtout, un lieu de rencontre et de convivialité.

A bientôt au Tennis Club Taden-Dinan
Xavier Raynaud

TENNIS À L'ÉCOLE

Le jeudi 21 avril, 5 classes, du CP au CM2, de l'école des forges à Trélat-Taden, autrement dit environ 131 enfants, ont découvert le tennis à travers différents ateliers ludiques. 4 entraîneurs du tennis Club Taden-Dinan avaient préparé une séance de 45 min pour chaque classe. Les enfants étaient répartis sur 4 terrains dans la cour de l'école. Ils étaient tous très enjoués par les différents exercices et jeux proposés. **Une après-midi à renouveler !** Nous proposons également des cycles d'initiation de 5 séances pour une ou plusieurs classes directement au tennis Club Taden.

CLUB DE L'AMITIÉ



Au club de l'amitié tout va bien, les adhérents se réunissent à nouveau, comme d'habitude, tous les mardis de 14h à 18h pour les jeux habituels: tarot, belote, aluette, scrabble, et ce, pour le grand plaisir de 30 à 40 personnes. Bien sûr, tout le monde

est là pour se détendre avant tout et l'après-midi est entrecoupé d'un petit goûter sympathique. En plus de ces rencontres hebdomadaires, quelques sorties

ont pu être organisées en décembre, notamment, la visite des villages illuminés de l'Orne. Et le Club de l'Amitié ne manque pas de projets. Ainsi c'est à un séjour découverte en Andorre en juin et à un voyage en Camargue, début octobre, que les adhérents ont eu le plaisir de participer. Autres temps forts de l'année 2022 : le couscous annuel en mars, auquel 180 personnes ont répondu présentes, trois thés dansants le 29 mai, le 11 septembre et le 30 octobre. Il est encore temps d'adhérer au club et de rejoindre les 200 personnes déjà inscrites !!

Si vous voulez nous contacter, n'hésitez pas :
Madame Rolland, *Présidente de l'association*
06 08 34 49 46

L'OPEN GUINDÉ 2022 : Encore un beau succès

Encore une très belle édition, avec du tennis de niveau international.

Pendant les phases qualificatives (11 au 26 avril) et la phase finale (27 au 30 avril), ce ne sont pas moins de 300 joueurs et joueuses amateurs et professionnels qui ont pris part à cet Open Guindé 2022.

Parmi eux :

- > Des Champions actuels avec la participation exceptionnelle de l'Espagnol Tommy Robredo (5e joueur mondial au sommet de sa carrière, triple vainqueur de la Coupe Davis avec Rafael Nadal, ...)
- > Des joueurs et joueuses du Top 100 français.
- > Des espoirs, comme la jeune bretonne de 16 ans, Astrid Lew Yan Foon, demi-finaliste à Taden et qui a disputé Roland-Garros Juniors cette année.

Les grands vainqueurs sont Manon Arcangioli chez les femmes et Samuel Brosset chez les hommes. Enfin, comme chaque année, des légendes présentes pour faire le « show » sur les courts : Fabrice Santoro, Pauline Parmentier, Paul-Henri Mathieu et Michael Llodra. Parallèlement à cet événement tennistique, les soirées ont été animées par les concerts de Eighty, La Belle Famille, Muzikat, Groove Boys, Descarga-T et Miché. En tout, ce sont près de 3000 personnes qui ont assisté à ces 4 jours de phase finale du tournoi. L'équipe de l'Open Guindé travaille déjà sur l'édition 2023



Tommy Robredo, Régis et Jérôme Guindé et Samuel Brosset, le vainqueur de l'Open Guindé 2022 chez les hommes



Samuel Brosset (polo rouge, raquette en main, poing serré)



Remise des prix des femmes



Concert du groupe Eighty

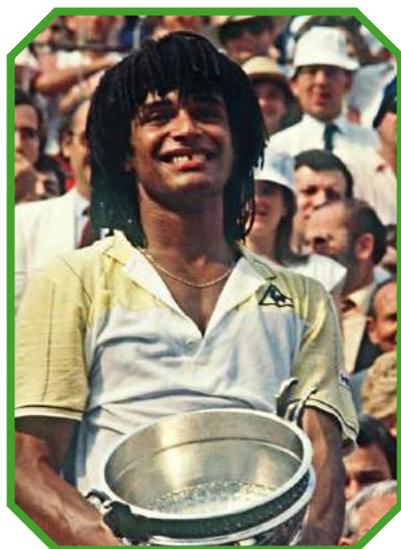
YANNICK NOAH FÊTERA LES 40 ANS DE SA VICTOIRE À ROLAND-GARROS À OPEN GUINDÉ 2023 !

En 1983 il écrivait l'une des plus belles pages de l'Histoire du sport français. Yannick Noah renversait Mats Wilander en finale de ROLAND-GARROS. Il remportait ce qui constitue encore le dernier tournoi du Grand Chelem gagné en simple par un joueur français.

Yannick NOAH a choisi l'Open GUINDÉ pour célébrer les 40 ans de sa victoire sur la terre battue parisienne !

Il sera parmi nous le week-end du samedi 29 et du dimanche 30 avril 2023. Il disputera notamment le samedi 29 avril une exhibition en double, participera à une cérémonie festive en son honneur puis il ira à la rencontre de ses fans et des spectateurs. Souvenirs, moments de plaisir et émotions garantis ! Les informations concernant la billetterie et la programmation seront connues ultérieurement.

**Open GUINDÉ 2023 : qualifications du 11 au 25 avril
phase finale et concerts du 26 au 30 avril**





TADEN
SPORTING
CLUB

Saison 2022 / 2023



Une saison 2021-2022 de transition

Rebaptisé le « Taden Sporting Club », le club de Foot de Taden-Trélat est piloté par un bureau jeune et dynamique, plein de projets et de motivation pour structurer et développer le club. En 2021-22, ce sont 130 licencié-e-s qui ont pu pratiquer leur sport sur les terrains que nous met à disposition la commune. La commune de Taden apporte son aide à la vie du club, notamment, en les entretenant, avec une attention toute particulière cette année puisque les deux terrains ont subi un petit lifting.

L'école de Foot

Elle est composée de 4 catégories et accueille les enfants de 5 ans à 12 ans, les mercredis et les samedis. Elle repose sur les valeurs du plaisir, de jouer ensemble, du respect et du dépassement de soi le tout dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Les U6-U7 et U8-U9 sont dans une pratique de découverte, avec des objectifs basés sur le plaisir de jouer ensemble, le développement de leur motricité, et l'acquisition des bases du football. Ces acquisitions se font à l'entraînement mais aussi lors de rencontres avec d'autres clubs ou la convivialité passe avant le résultat.

Les U10-U11 et U12-U13 sont dans une pratique où la compétition avec les clubs voisins est l'aboutissement des techniques collectives travaillées. L'implication régulière de nos jeunes aux entraînements et aux regroupements montrent l'envie de tous de jouer ensemble et de porter fièrement les couleurs de Taden.

La relève d'éducateur est là, avec la participation active de nos jeunes encadrants qui ont pu suivre une formation et ainsi acquérir les techniques pédagogiques d'initiation et d'encadrement des jeunes. Elle est accompagnée de Jessie Lecuyer, qui apporte son concours à l'encadrement et au professionnalisme de notre projet éducatif et sportif du club. Nous avons organisé des stages lors des vacances de février et Pâques pour renforcer les liens entre les enfants et faire découvrir sous un angle différent la pratique du sport. Ces stages seront renouvelés et développés.

Le Pôle Adulte

Il est composé de 2 catégories qui s'entraînent, les lundis, mercredis et vendredis. Les U16 forment un collectif de passionnés qui jouent ensemble depuis de nombreuses années et défendent nos couleurs en première division départementale. L'objectif de ce groupe est qu'il continue de progresser car il représente l'avenir du club à moyen terme. Le maintien dans cette division se joue en cette fin de saison et se prépare la saison prochaine en catégorie U17. La convivialité et l'esprit d'équipe sont les maîtres-mots dans cette catégorie. Nos séniors ont deux équipes, l'une en 3ème division et l'autre en 4ème division. La réserve a fini la saison en association avec Pleudihen sur Rance. La première, quant à elle, finit le championnat dans le premier tiers du classement. L'irrégularité d'implication aux entraînements ne nous ont pas permis à certains moments d'accrocher le bon wagon.

La vie du club

En dehors des activités sportives, le club a proposé des repas à thèmes au cours de l'année. Cette année, pas de tournois de fin de saison pour nos jeunes mais une fête du club le 11 juin avec des animations, jeux, repas... qui en ont fait une journée conviviale, appréciée de tous.

La saison 2022-2023 : la saison du renouveau

La saison 2022-2023 s'annonce pleines de nouveautés, validées lors de notre assemblée générale extraordinaire et notre assemblée générale ordinaire. L'objectif du bureau étant de donner un coup de jeune et un souffle de renouveau, en affirmant des valeurs, une identité et un projet de club. Soyez attentifs à nos vecteurs de communication qui vous tiendront informés de l'actualité du club.

Notre site internet :

<https://alss-trelat-taden.footeo.com/>, et nos réseaux sociaux Instagram et Facebook.

Alors si vous souhaitez vivre un projet en évolution, avec une équipe dynamique, rejoignez-nous ! Il y a de nombreuses petites actions qui attendent des bénévoles compétents.



Pour la retrouver et faire une petite pause agréable sur le halage à la Cale de Taden, rendez-vous sur :

Facebook : La Cabane aux Fées-crêpes et galettes
Instagram : LA_CABANE_AUX_FEES_CREPERIE
Ou au 06 84 12 18 95

Suite à une reconversion dans les crêpes et galettes, M^{me} Dériat cherchait à ouvrir une crêperie avec boutique de produits locaux en Bretagne mais la COVID a pointé son nez...

Pendant 3 ans, elle a suivi des formations (l'atelier de la crêpe et les formations obligatoires) puis fait un stage chez Jean-Luc du « Be New » à Dinan. Elle a travaillé avec une entreprise spécialisée dans les crêpes et régulièrement, elle travaille avec une amie Sandrine Quené qui gère l'entreprise Breizh gourmandises, spécialisée dans l'événementiel.

Son projet a pris forme en se baladant sur notre magnifique halage mais aussi grâce à sa passion pour les petites maisons scandinaves et canadiennes. La Tiny house est très tendance dans ces pays.

Elle voulait vraiment trouver un concept différent et respectueux de notre chère Rance et du halage. Elle a conçu ses propres plans avec l'aide d'une entreprise bretonne puis, avec une équipe de frigoriste, elle a pu trouver et équiper simplement mais efficacement le chalet en bois.

Elle se fournit chez des producteurs locaux : les saucisses du comptoir armoricain à St-Samson sur Rance, les fromages de chèvre d'Aurore, les fermes productrices de lait, d'œufs (la Renaudais...), la cidrerie Sorre, une confiturière d'Évrans (dont vous pouvez trouver les pots au marché de Dinan), enfin, la farine, bretonne, bien sûr. Elle a reçu un bel accueil de la Région Bretagne (voie navigable), ainsi que des communes d'Évrans et de Taden.

Elle est présente à la Cale de Taden ou au port d'Évrans durant toute l'année et s'est installée tous les lundis au Camping de la Hallerais à Taden pendant la saison estivale.



Machine à pain À Trélat



Un distributeur de baguettes à Trélat !!

Sébastien Gaillard, artisan boulanger à Pleslin-Trigavou, a proposé à la mairie l'installation de cette machine automatique, et, depuis le mois d'avril, les riverains apprécient d'avoir du pain frais tous les jours.

L'emplacement choisi, à côté de la salle des fêtes et en bordure de la RD2 et de l'école des Forges, est idéal car la route est très fréquentée, notamment le matin et le soir.

Le grand parking adjacent de la Maison du Temps Libre (MTL) permet, en outre, de s'arrêter facilement.

M. Gaillard propose, dans son distributeur, uniquement des baguettes à 1,10 €.

Il l'approvisionne 2 fois par jour, tôt le matin et dans l'après-midi. Le paiement se fait en espèces ou par Carte Bancaire.

Pour acheter votre pain : Parking de la Salle de la Maison du Temps Libre à Trélat.

RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

Aujourd'hui, un habitant de Dinan Agglomération produit en globalité 787 kg de déchets par an. Ce sont donc 81 000 tonnes de déchets qui sont collectées chaque année sur notre territoire. Cette quantité ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années (+ 12 000 tonnes entre 2010 et 2020, hausse principalement alimentée par les augmentations de tonnages en déchetteries).

Dinan Agglomération se trouve face à 5 problématiques majeures :

- Des quantités importantes de déchets et une augmentation continue des coûts de collecte et de traitement
- Des collectes à optimiser
- Une hausse de la fiscalité pour le traitement des déchets (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP)
- Une baisse des recettes de vente de matériaux
- L'obligation de proposer une solution de tri des biodéchets (déchets alimentaires) pour les ménages au 1er janvier 2024, afin qu'ils soient détournés de l'incinération Dans ce contexte, Dinan Agglomération travaille sur un projet de refonte de sa politique déchets afin de définir les grandes orientations de service pour demain en donnant la priorité à la réduction des déchets.

Les déchets végétaux, un des gisements prioritaires pour la réduction des déchets : 1/4 des déchets collectés sont les déchets végétaux déposés en déchetteries, soit 21 286 tonnes et 206 kg/hab/an. Leur traitement coûte 450 000€/an à la collectivité.



Les déchets végétaux municipaux représentent environ 15% des apports globaux, selon les retours d'expérience (63% proviennent des ménages et 22% proviennent des professionnels du paysage).

L'une des volontés de Dinan Agglomération est d'accompagner les communes vers une réduction à la source et une valorisation totale des déchets végétaux à l'échelle locale en compostage, paillage, mulching, broyage... et ainsi permettre de limiter l'entretien, de favoriser la biodiversité et d'éviter des allers-retours en déchèterie.

L'objectif assigné à cette démarche est la fin de l'accès aux déchetteries pour les déchets végétaux communaux à horizon janvier 2023.

UNE PROGRESSION DU TRI MAIS ENCORE DES ERREURS

Depuis la généralisation des extensions des consignes de tri, en avril 2019 sur le territoire de Dinan Agglomération, les emballages collectés ont progressé de 10%. En effet, les extensions des consignes de tri permettent de trier tous les emballages : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les petits métaux et tous les emballages en plastique (les bouteilles, les flacons, les pots de yaourts, les sacs plastiques, les barquettes). Les usagers ont participé activement à cette réussite mais pour être encore plus performant, des erreurs de tri fréquentes peuvent être corrigées :

- Les papiers absorbants (essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papier) sont trop souvent retrouvés avec les emballages alors qu'ils se déposent dans la poubelle à ordures ménagères ou se compostent.
- Les objets cassés se déposent dans la poubelle à ordures ménagères ou en déchetterie.
- Les emballages imbriqués les uns dans les autres (des bouteilles plastiques dans des cartons, des pots de yaourts dans des boîtes de conserve...) rendent leurs recyclages impossibles.

Au centre de tri, les agents n'ont pas le temps de les séparer par catégorie, ils sont alors comptabilisés en erreur de tri. Pour qu'ils soient recyclés, déposez-les un à un sans les imbriquer. La fin de ces erreurs permettrait de diminuer le taux de refus en centre de tri, d'augmenter la qualité recyclée et valorisée.

Pour aller + loin : Les erreurs de tri génèrent des coûts élevés pour la collectivité. En effet, les déchets qui se retrouvent malencontreusement dans la collecte sélective transitent d'abord par la chaîne de tri pour être finalement écartés du tri et de nouveau transportés et traités par incinération.

DINAMO !

Le réseau de bus **DINAMO !** de Dinan Agglo, mis en place le 1er décembre 2018 s'est agrandi le 1er octobre 2022. Des arrêts supplémentaires, des extensions et une nouvelle ligne à destination de la commune de Trélivan viennent compléter l'offre de transport gratuite du territoire.

Les lignes 1 et 4 seront pourvues de nouveaux arrêts, et une 5ème ligne a été mise en place afin de desservir la commune de Trélivan.

Autre nouveauté, ceux qui le souhaitent pourront recevoir des alertes trafic en temps réel avec « *DINAMO ! vos alertes trafic* ». Vous recevrez par SMS une information en cas de perturbation sur l'une des lignes du réseau.

L'inscription se fait sur le site [dinamo.bzh](https://www.dinamo.bzh)

Dinan Agglomération profite du renouvellement de l'offre DINAMO ! pour travailler le verdissement du parc de véhicules du réseau.

Au 1er janvier 2024 les bus seront remplacés par des véhicules roulant au bioGNV.

D'autres solutions de mobilité sont disponibles sur l'ensemble du territoire :

- Le covoiturage : le territoire comporte 25 aires de covoiturage. Pour trouver des covoitureurs, rendez-vous sur la plateforme régionale de mise en relation gratuite, Ouestgo (<https://www.ouestgo.fr>).

- Le vélo : le Plan Vélo Communautaire, approuvé en décembre 2021, prévoit le développement d'aménagements cyclables, ainsi que la mise en place de services relatifs à la pratique (stationnements, service de location de vélo...),

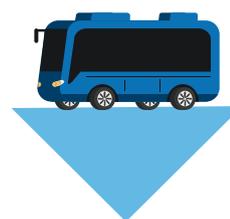
- La plateforme de mobilité solidaire : pour les personnes sans solutions de mobilité et dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle, la plateforme Mobil Rance peut vous aider ou vous orienter vers des partenaires.

- Le réseau de car et TER Breizhgo (<https://www.breizhgo.bzh>)

Retrouvez toutes les informations sur [dinamo.bzh](https://www.dinamo.bzh)



Plan du réseau de la ligne 1-3



Plan du réseau de la gare





FRELONS ASIATIQUES

CLÔTURE DE LA CAMPAGNE DE DÉSINSECTISATION DES NIDS DE FRELON ASIATIQUE

Les épisodes pluvieux récents ont lourdement endommagé les nids de frelons asiatiques localisés dans les arbres. Ces nids sont désormais vides de reines et de larves. Seuls quelques frelons sont parfois visibles à l'extérieur du nid. Les températures et les conditions météorologiques hivernales vont accélérer la fin de vie programmée de ces insectes. Le traitement de ces nids par insecticide n'est donc plus approprié (aucun effet sur l'expansion de l'espèce). Pour rappel, un nid de frelons asiatique n'est jamais recolonisé les années suivantes et se désagrège durant l'hiver. Seuls les nids présentant une activité soutenue, situés sous abri ou à hauteur d'homme, pourront bénéficier d'une prise en charge par Dinan Agglomération après la date du 1 novembre.

Bien évidemment, vous pouvez communiquer la localisation des prochains nids identifiés sur la commune, même vides. Ceci nous permettra d'intégrer ces zones comme prioritaires lors de la pose de pièges dès le mois de février.



Loc'Avantages
La réduction d'impôt qui **profite à tous**

LOC AVANTAGES 22

Et si vous deveniez propriétaire solidaire avec l'aivs56 ?

Créée en 2019, l'aivs22, l'agence immobilière à vocation sociale de l'Amisep, assure la gestion de logements du parc privé en faveur de ménages modestes leur permettant ainsi d'accéder durablement à un logement. Agréée par l'Etat, l'aivs22 répond aux mêmes missions et dépend du même cadre légal qu'une agence immobilière classique.

Pourquoi alors faire appel à une agence immobilière à vocation sociale ?

Via leur statut d'organismes d'intermédiation locative, les AIVS® apportent de multiples avantages aux propriétaires : la garantie loyers impayés gratuite, des frais de gestion réduits, un suivi technique du logement ou encore un accompagnement de proximité des locataires. De quoi garantir une gestion locative sereine aux propriétaires qui sautent le pas et s'engagent dans une location solidaire. Mais ce n'est pas tout... depuis le 1er janvier 2022, grâce au nouveau dispositif « Loc'Avantages », l'Etat octroie une

réduction d'impôt allant jusqu'à 65% et des primes de 1000 à 3000€ suivant le conventionnement des logements pour les propriétaires faisant le choix de l'intermédiation locative.

Fondée sur le principe « gagnant-gagnant », l'intermédiation locative offre donc de nombreux avantages qui sécurisent les propriétaires tout en favorisant le relogement des ménages modestes avec la mise en place de loyers plafonnés. Envie d'en savoir plus sur la location solidaire et le nouveau dispositif « Loc'Avantages » ?

Contactez l'aivs22 de l'Amisep, le spécialiste de l'intermédiation locative dans le Morbihan !

Aivs22

1-3 Place du Château à Guingamp

02 96 21 21 54

Nouveau site internet : www.aivs-22.fr

Agence ouverte du

lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 17h

LA LOI LABBÉ

La loi Labbé du 6 février 2014, complétée par l'arrêté du 15 janvier 2021 va généraliser les interdictions d'usage des *produits phytosanitaires** à l'ensemble des terrains ouverts au public qu'ils soient publics ou privés. À cette occasion une nouvelle plaquette « Loi labbé2 » a été créée.

L'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics et privés

Utilisation de produits phytosanitaires INTERDITE
SAME, les produits : de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou à usage autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique
A compter du 1er juillet 2022

- Promenades - Forêts - Espaces Verts
- Voiries
- Terrains de sport - Bouleodromes
- Cimetières
- Hébergements collectifs - Hôtels - Campings - Propriétés privées
- Lieux de repos - Zones commerciales
- Établissements de santé, médico-sociaux, maisons d'assistances maternelles
- Parcs de loisirs, d'attractions

Utilisation de produits phytosanitaires AUTORISEE
Sous conditions de respecter les autres réglementations en vigueur

- Pour des raisons de sécurité
- Pour des raisons de sécurité
- Voies d'accès privées - Zones de repos et espaces verts des lieux de travail
- Voies
- Uniquement sur des zones difficiles d'accès
- Pour des raisons de sécurité
- Jusqu'au 1er Janvier 2025
- Aérodromes
- Terrains de sport
- Uniquement les terrains de grands jeux. Accès réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs
- Organismes nuisibles réglementés
- Dangers sanitaires grave

En cas de doute contactez votre animateur de bassin versant

ÉCOPHYTO, FREDON, DNEMA

Date de mise à jour du document : Décembre 2021
 Contenu de la plaquette validé par le DRAAF et DREAL Bretagne en décembre 2021

A compter du 1^{er} juillet 2022 :

Il sera interdit d'utiliser et de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques* dans les :

- Les Cimetières, Parcs et jardin, Espaces verts, Voiries, Forêts, lieux de promenade, propriétés privées à usage d'habitation (comprenant notamment les jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés)
- Les hôtels et les auberges collectives, les hébergements, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs
- Les jardins familiaux et les parcs d'attraction
- Les zones accessibles au public dans les zones destinées au commerce
- Les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail
- Les zones à usage collectif des établissements d'enseignement
- Les établissements de santé, les maisons de santé et les centres de santé
- Les établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés
- Les maisons et domiciles d'assistants maternels mentionnés

Les particuliers ne pourront plus faire appel à des prestataires pour entretenir leurs jardins avec des produits phytosanitaires. (sauf bio-contrôles,

qualifiés à faibles risques compris et utilisables en AB)

Seules des raisons de sécurité comme cela peut être le cas dans des zones difficiles d'accès et les aérodromes ou des problèmes sanitaires graves pourront permettre l'usage de produits phytosanitaires.

À compter du 1^{er} janvier 2025 :

- L'interdiction s'applique aux équipements dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs pour les lieux suivants : terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, elle s'applique aussi aux golfs et aux pratiques de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways.
- L'interdiction ne s'applique pas aux usages des produits phytopharmaceutiques, figurant sur une liste établie pour une durée limitée par les ministres chargés des sports et de l'environnement, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles.

*À l'exception des produits de biocontrôle figurant sur la liste établie par l'autorité administrative en application de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime, des produits qualifiés à faible risque conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil, et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.

Depuis janvier 2022 Le Pass Culture est accessible dès 15 ans !

Tu as entre 15 et 18 ans et tu veux acheter un instrument de musique,
un livre y compris les mangas, aller voir un concert... ?

Tu peux bénéficier du Pass Culture !

Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge
(20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans, 300 € à 18 ans) qu'ils peuvent dépenser dans
une variété d'offres physiques ou numériques.

Le crédit attribué de 15 à 17 ans est cumulable chaque année
et expire la veille des 18 ans.

Le crédit de 300 euros attribué à 18 ans peut-être dépensé sur une période
de 24 mois soit jusqu'à la veille des 20 ans.

RENDEZ VOUS ICI
<https://pass.culture.fr/>